

An aerial photograph of a coastal town and agricultural fields. The town is built on a hillside overlooking the sea, with numerous buildings and roads. The sea is a vibrant turquoise color, and the agricultural fields are a mix of brown and green. The text 'RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024' is overlaid on the image.

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

2024



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS



SOMMAIRE

INTRODUCTION

p 5

FINALITÉ 1 - Lutte contre le changement climatique

p 6

FINALITÉ 2 - Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

p 14

FINALITÉ 3 - Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

p 22

FINALITÉ 4 - Épanouissement de tous les êtres humains

p 30

FINALITÉ 5 - Transition vers une économie circulaire

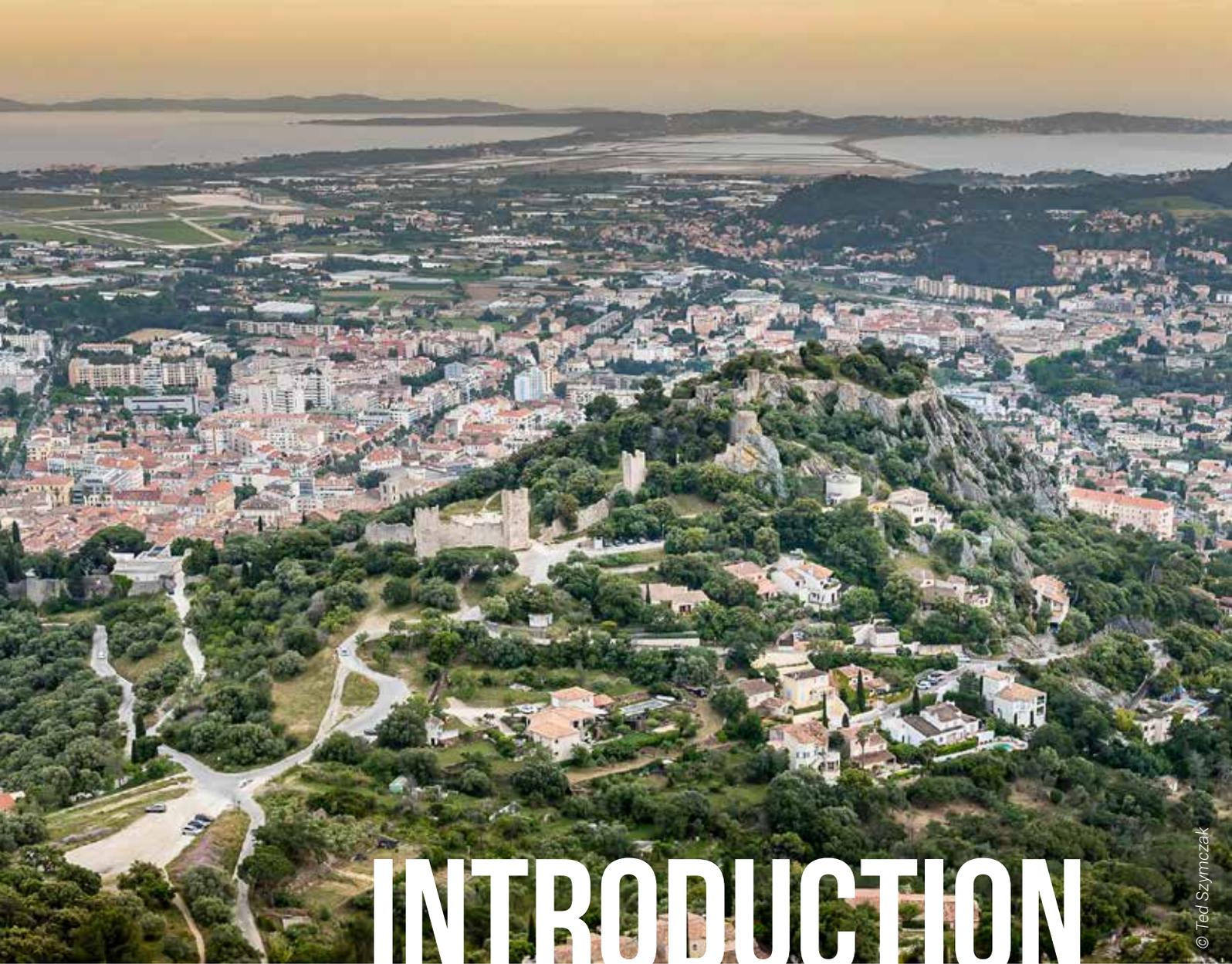
p 40

TABLEAUX

Indicateurs de suivi
de l'action de la commune d'Hyères
en termes de développement durable

p 49





© Ted Szymczak

LE TERRITOIRE HYÉROIS EN QUELQUES CHIFFRES



56 240 habitants
9^e commune au plan Régional
4^e au plan Départemental

179 km de littoral avec les îles
21 km de plages
13 238 hectares



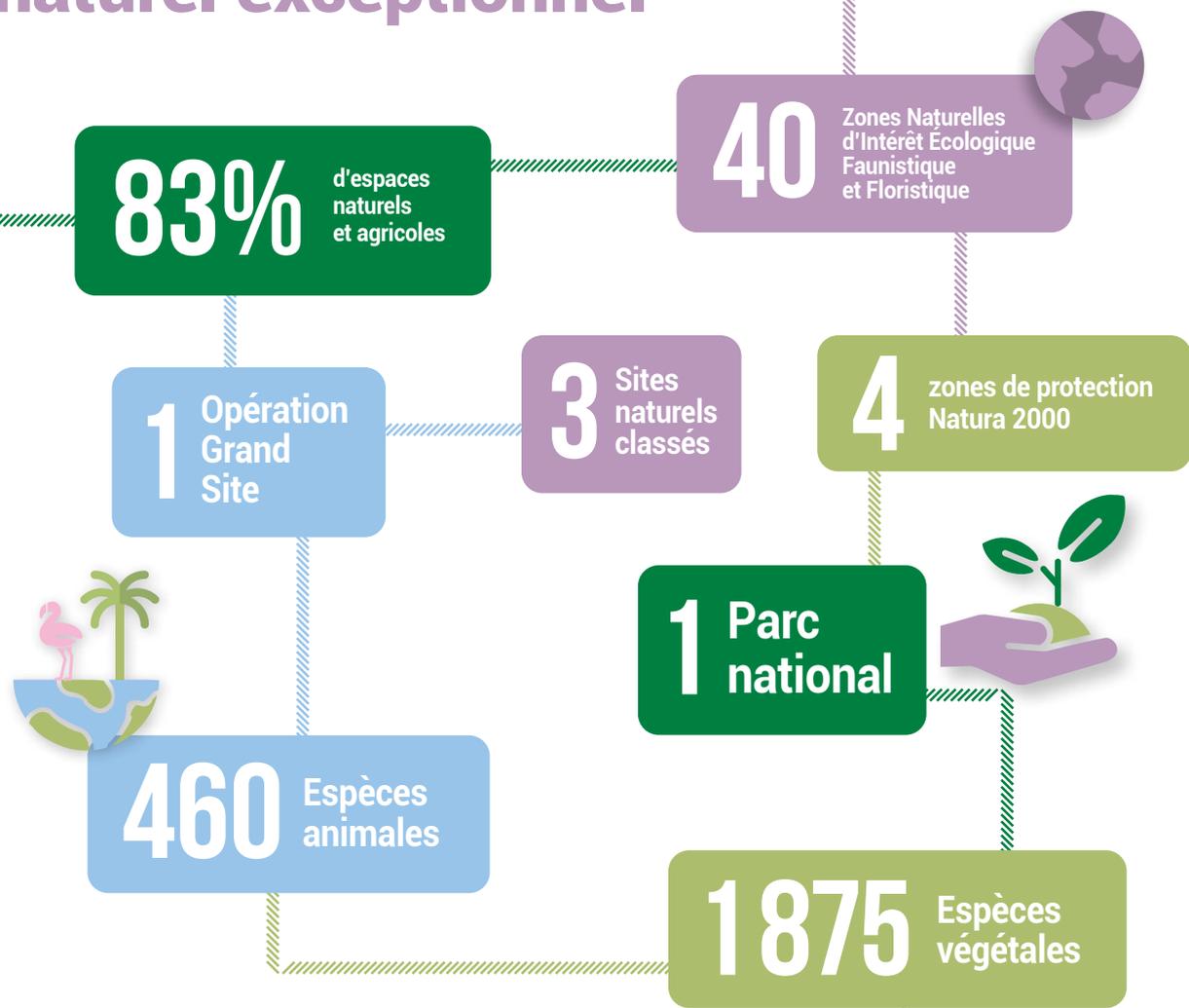
Zones agricoles : 3 112 ha
Zones boisées : 6 340 ha
Zones urbaines : 2 352 ha
Zones de plans d'eau : 550 ha
Zones de sports
campings & divers : 421 ha
Domaine public : 463 ha



© Ted Szymozak

HYÈRES

Une ville au capital naturel exceptionnel



LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable se définit comme un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. La croissance responsable s'inscrit dans une perspective de long terme, en intégrant les contraintes écologiques et sociales.

À l'échelle internationale, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en 2015, un programme de développement durable à l'horizon 2030, nommé « Agenda 2030 ».

LA FRANCE S'EST ENGAGÉE À METTRE EN ŒUVRE L'AGENDA 2030.

Au niveau des collectivités de plus de 50 000 habitants, la loi Grenelle 2 et la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 précisent l'élaboration annuelle du rapport de développement durable selon les cinq finalités suivantes :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La transition vers une économie circulaire

Le rapport est présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire. Il présente les actions menées sur le territoire, ainsi que les orientations et programmes de nature à améliorer la situation en matière de développement durable et à contribuer à l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030.

Ce rapport comprend notamment le bilan annuel de la stratégie numérique responsable visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique.

Le rapport développement durable ne prétend pas à l'exhaustivité et n'a pas vocation à être un catalogue de l'ensemble des actions communales de l'année tous domaines confondus.

Il s'agit ici de souligner les actions ayant un impact avéré en matière de développement durable dans l'ensemble de ses composantes.



An aerial photograph showing a coastal town with a mix of greenery and buildings. A large, deep blue body of water is on the left, separated from the town by a narrow strip of land. To the right of the town, there are large, flat, brownish areas, possibly agricultural fields or a dry lake bed. The sky is clear and blue. A decorative white line with diagonal slashes is positioned above the main title.

FINALITÉ 1

An aerial photograph showing a coastal town and agricultural fields. The town is built on a peninsula or near a large body of water, with a road and a railway line visible. The agricultural fields are in the foreground, showing various crops and irrigation systems. The background features a range of mountains under a blue sky with light clouds. A semi-transparent green rectangular box is overlaid on the right side of the image, containing white text.

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



© SIG Ville d'Hyères

Légende

-  Zones d'Activités Économiques
-  Orientations d'Aménagement et de Programmation
-  Propriétés publiques et para publiques
-  Batiments isolés publics ou privés
-  Propriétés privées à vocation professionnelle

Dans le cadre de la **loi du 10 mars 2023**, la commune d'Hyères a eu l'obligation en 2024 de définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

Ces zones ont été cartographiées par type d'énergie renouvelable, après concertation du public, consultation des partenaires institutionnels et délibération du Conseil municipal.

Étant en grande partie couverte par le périmètre du Parc national de Port-Cros, la commune a

été contrainte par la loi d'identifier uniquement les zones d'accélération pour le photovoltaïque en toiture. Pour autant, elle a également souhaité définir des zones complémentaires, notamment pour le photovoltaïque sur ombrière.

Le choix de la commune a été de se focaliser sur les parcelles publiques, les parcelles privées à vocation professionnelle, les zones d'activités économiques, et certaines zones actuelles ou futures en Orientations d'Aménagement et de Programmation. Les « particuliers » ont été peu impactés à ce stade, car pour eux les procédures

de droit commun continuent de s'appliquer pour leurs projets d'énergies renouvelables. De plus, les avantages de ces zones en termes de délais d'instruction des projets et d'aides financières restent à préciser par les services de l'État.

Au total, plus de 1 070 parcelles ont pu être identifiées à ce stade.

D'autres phases d'identification de zones potentielles seront nécessaires pour répondre aux attentes de l'État à l'échelle régionale.



LA RÉNOVATION ET LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La Ville d'Hyères a été impactée par la crise énergétique, et a vu sa facture dédiée aux fluides (électricité, gaz, fioul, eau) multipliée par 3 entre 2020 et 2022. Les résultats des audits énergétiques lancés en 2021 sur 43 bâtiments ont initié plusieurs programmes :

■ Rénovation du gymnase des Rougieres :

En travaux depuis juillet 2023, le complexe sportif a rouvert ses portes à l'ensemble des usagers, dont les écoles, collèges et clubs hyérois, qui peuvent ainsi à nouveau profiter d'une installation sportive entièrement réhabilitée, sécurisée et énergétiquement performante. Composée d'un gymnase, d'une salle multidisciplinaire, d'une salle d'escrime et d'un dojo, cette infrastructure sportive de 1 340 m² s'est vue offrir une nouvelle jeunesse. **Les travaux réalisés vont permettre une économie d'énergie de 40%.**

■ Maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments communaux :

depuis plusieurs années, d'importants efforts sont déployés pour mieux suivre et maîtriser les consommations énergétiques gérées, en maîtrise directe par les services, ou bien déléguées aux deux entreprises titulaires des marchés d'exploitation-maintenance.

Ces entreprises paient les factures de gaz et d'électricité de certains sites qu'ils ont en gestion avec des cibles de consommation. Courant 2024, les cibles de consommation des bâtiments concernés ont été redéfinies par avenant. Les besoins de chauffage et de climatisation de l'essentiel du parc communal sont alimentés en électricité. Afin de maîtriser les consommations, **les services poursuivent le**

déploiement des systèmes de pilotage à distance et le remplacement des convecteurs par des systèmes connectés.

■ Réhabilitation thermique des bâtiments,

notamment ceux de plus de 1 000 m² concernés par le décret « tertiaire », devant atteindre **au moins 40 % d'économies** d'énergie en 2030. À ce titre 27 bâtiments ont à ce jour été déclarés, pour une surface totale de 60 942 m². Les dernières données disponibles permettent d'ores et déjà de constater une **baisse de la consommation annuelle de 13 %.**

En 2024, outre les réhabilitations structurelles et thermiques du gymnase des Rougieres (terminée) et de l'Espace 3000 (phase études démarrée), la Commune a engagé les opérations de rénovation thermique concernant les écoles Îles d'Or, Excelsior, Anatole France et le gymnase du Golf Hôtel, **avec l'objectif de réaliser 40% d'économies d'énergies.**

Les études se poursuivront en 2025 et de nouveaux travaux seront programmés.

■ Fin du recours au fioul :

la Ville souhaite mettre fin à ce mode de chauffage pour les bâtiments communaux, avec par exemple en 2024 le démantèlement de la chaudière fioul de l'école des Salins et mise en œuvre d'une nouvelle chaudière au **bois biomasse**. D'autres projets comparables sont prévus en 2025.

■ Fin progressive du recours au gaz :

actuellement 34 sites sont concernés par ce mode de chauffage, avec pour objectif de les convertir au profit de systèmes bas carbone (pompes à chaleur et chaudière bois) plus efficaces. En 2023 et 2024, 8 chaudières ont été renou-

velées par des modèles à condensation.

En 2025, il est prévu de convertir 3 chaufferies gaz à l'électricité (pompes à chaleur : CTM, Croix Rouge, Restos du Cœur).

Les citernes de propane sur les sites de l'Olivastre et de l'école Jacques Prévert seront démantelées courant 2025. Il restera alors un seul site fonctionnant au propane, à savoir le stade de Costebelle, pour lequel un projet de conversion à l'énergie renouvelable est en réflexion (bois biomasse).

■ Maîtrise des gaz frigorigènes :

À compter de 2025, la gestion et la maîtrise de ces gaz à effet de serre feront partie des obligations de la Commune, en remplaçant progressivement les appareils existants et fonctionnant aux gaz frigorigènes par des appareils utilisant des fluides à moindre impact environnemental.

■ Installations de recharge des véhicules électriques communaux et métropolitains :

Le déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques a concerné plusieurs sites en 2024 : Hôtel de ville (8 unités supplémentaires), CTM (9 unités supplémentaires), Site Jules Ferry - Police Municipale (4 unités), site archéologique Olbia (1 unité), cimetière de la Ritorte (3 unités), Ateliers Événementiel et Démoustication (3 unités).

Aujourd'hui, 55 bornes réservées aux véhicules municipaux et métropolitains sont donc opérationnelles.



Eclairage public
rue de Limans

LA MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

■ **Passage aux LED et maîtrise de l'éclairage public** : La commune d'Hyères poursuit une ambitieuse politique de modernisation et d'efficacité énergétique de son éclairage public.

Ainsi, le passage aux LED est systématisé pour les équipements les plus énergivores. **Actuellement, plus de 30 % des 9 100 points lumineux de la commune sont équipés d'ampoules LED.**

750 000 € ont été investis en 2024 et la baisse de consommation a été de 19 % par rapport à 2023, soit 150 000 € d'économisés. **Au total, la consommation a baissé de près de 25 % depuis 2022.**

Ces économies sont renforcées par une gestion des luminaires à distance via un logiciel dédié, et l'équipement des coffrets électriques en horloges astronomiques.

■ **Mises à jour dans les salles de spectacles** : investissement dans des projecteurs et des

spots à LED pour remplacer une partie du parc incandescent. Pour les projecteurs, la consommation passe ainsi de 1 000 watts à 100 watts par unité.

■ **Extinction à minuit des éclairages publics** de mise en valeur et des fontaines.

■ **Fonctionnement aux LED basse consommation** pour l'ensemble du parc des illuminations de Noël.



Ombrières photovoltaïques
sur le parking du complexe aquatique

LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

■ **Réception des ombrières photovoltaïques sur le parking du complexe aquatique**

Ces travaux, débutés en septembre 2023, ont pour objectif de fournir 25% de la consommation électrique annuelle du Complexe aquatique, site le plus énergivore de la commune.

D'une surface de 1 200 m², l'ombrière est constituée de 570 panneaux photovoltaïques, d'une puissance unitaire de 410 watts. La production annuelle attendue est d'un peu plus de 310 MWh (Mégawattheures).

■ **Démarrage des travaux de l'Espace 3000**

2024 a vu le lancement des travaux de réhabilitation (études), visant notamment à **réduire les consommations énergétiques de 73 % et à assurer 100 %** des besoins énergétiques, notamment par l'installation de 390 m² de panneaux photovoltaïques (deux centrales) sur l'extension créée ainsi qu'au niveau du parking adjacent.

■ **Recours à l'énergie verte**

L'électricité fournie pour l'usage des bâtiments communaux est garantie **100% énergie verte.**





Rond-point du Capitaine de Frégate l'Herminier

L'ADAPTATION DES ESPACES PUBLICS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Adaptation des espaces verts

■ **Ronds-points de la place Versin**, de la Lazarine, de la stèle du Pyanet, du 21 août 1944 et îlots adjacents : enlèvement du gazon, modification du réseau d'arrosage, pose d'un couvre sol à base de bois broyés et embellissement grâce à des végétaux résistants à la sécheresse.

■ **Rond-point Henri Petit 2^e tranche** : pose d'un nouveau réseau d'éclairage, modification du réseau d'arrosage, semis d'un gazon conçu pour être particulièrement résistant à la sécheresse et plantation d'environ 25 sujets.

■ **Jardin Denis, 2^e phase de la création de l'îlot de fraîcheur**, avec notamment la plantation d'arbustes et vivaces divers.

■ **Rond-point du 11 novembre** (entre l'avenue Gambetta et le carrefour Ritondale) : dans la continuité du jardin économe en eau, déjà présent sur l'avenue Ritondale, suppression

du gazon et démolition de l'ancien bassin, plantation de diverses variétés de cactées, mise en place de plantes économes en eau.

Désimperméabilisation des accotements de voirie et des parkings

Dans le quartier du Port notamment, l'action consiste à désimperméabiliser les accotements de plusieurs voies pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales sur place et permettre un apport d'eau et d'oxygène aux systèmes racinaires des pins maritimes voisins.

En 2024 l'allée des Tennis (1 530 m²) et le 1^{er} tronçon de l'allée Chevalier Paul (260 m²) ont été traités.

Aussi, en complément de la rénovation complète du bâtiment, le parking adjacent du gymnase des Rougières a été requalifié, avec désimperméabilisation des places de stationnement.

Réduction du risque d'inondation du quartier de l'Oratoire

Le quartier de l'Oratoire, qui accueille 700 habitants, est particulièrement exposé aux crues fréquentes du Gapeau. Les travaux, débutés en septembre, ont pour objectif la mise en sécurité du quartier via la réduction du risque de débordement et l'amélioration des écoulements. Ils permettront ainsi de mettre hors d'eau le quartier pour une crue de période de retour de 20 ans et de réduire les hauteurs d'eau pour une crue de 100 ans.

À venir :

Désimperméabilisation du plateau sportif du Golf-Hôtel (2025)

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

L'OPAH-RU 2019-2024

Depuis plusieurs années, la Ville d'Hyères est engagée dans une démarche de renouvellement urbain de son centre-ville matérialisée par l'opération Cœur de Ville ciblant essentiellement son centre historique et désormais aussi le quartier de la Gare.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée, la Ville d'Hyères et leurs partenaires (ANAH, Département du Var et Région Sud-PACA)

se sont engagés dans une 5^e **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain « Cœurs de Ville »**, pour une durée de 5 années de 2019 à 2024.

Cette OPAH-RU bénéficie à un périmètre opérationnel ayant triplé par rapport au précédent pour englober le quartier de la gare en passant par l'avenue Gambetta, afin de cibler les copropriétés fragiles et dégradées ainsi que les propriétaires occupants aux revenus mo-

destes. Ce périmètre s'est aussi élargi à l'est vers le quartier Chateaubriand afin de traiter des îlots d'habitat indigne.

En 2024, l'OPAH-RU Cœurs de Ville a accompagné **110 propriétaires occupants et 166 propriétaires bailleurs**. Ont été réhabilitées : 89 façades, 12 toitures, 6 cages d'escalier, 4 structures d'immeubles (planchers, murs).



Lancement de la saison du petit train de la Presqu'île

LE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ DOUCE

Poursuite de l'aménagement de pistes cyclables

La Ville d'Hyères compte actuellement environ 44 km d'itinéraires cyclables : **38 km de pistes cyclables et bandes cyclables et 6 km de voies partagées**. À cela s'ajoutent les zones de circulation apaisée en « zones 30 » qui couvrent l'ensemble du centre-ville.

Plusieurs itinéraires cyclables viennent d'être réalisés ou sont en projet à court terme :

■ RÉALISATIONS 2024 : 1,5 KM

- **Piste cyclable avenue de l'aéroport** (entre le Plan B et la Table de Mary) : 1 km ;
- **Piste cyclable route de Toulon** (entre le carrefour de la Bayorre et le rond-point Saint-Gervais) : 500 m.

■ PROJETS 2025-2026 : 1,3 KM

- **Création de bandes cyclables** sur les avenues Foch, Ambroise Thomas et place Versin : 600 m., travaux au 1er trimestre 2025 ;
- **Création d'une piste cyclable route de l'Almanarre** (entre Port Hélène et le rond-point de l'Almanarre) : 700 m., travaux prévus en 2025 et 2026, permettant la continuité de la piste cyclable du littoral.
- **Acquisition et implantation d'équipements** favorables à la mobilité douce et renouvelable. En septembre 2024, une aire de service vélo a été mise en service sur la piste cyclable du Front de Mer. Elle est composée d'une borne

de réparation de vélo, de deux arceaux vélo et d'une station de gonflage à énergie musculaire. Elle permet de contrôler la pression et de gonfler tous types de pneus (roues de fauteuils roulants et poussettes inclus).

Des box vélos ont également été installés

en trois endroits de la ville : sur le parking Denis, au complexe aquatique et sur le parking de l'Aiguade. Composés chacun de quatre box indépendants, en accès libre et gratuit, ils permettent de mettre les vélos classiques (comme ceux à assistance électrique) à l'abri

des intempéries et surtout de les sécuriser davantage qu'un arceau classique, grâce au double système de sécurisation.

En parallèle, la Ville et la Métropole poursuivent le déploiement des arceaux vélos sur l'ensemble de la commune.

Ces nouveaux équipements permettent d'améliorer l'expérience des usagers, de répondre à une hausse de fréquentation des itinéraires cyclables et de rendre le tourisme à vélo attractif.



Voie douce en plein cœur du Salin des Pesquiers



■ ACQUISITION DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

En 2024 la commune a acquis 5 voitures électriques supplémentaires, portant le parc total à 42 unités. En ajoutant les 18 vélos électriques acquis à ce jour, ainsi que les 5 deux-roues électriques dans le parc, la commune possède un ensemble de 65 véhicules électriques (soit un peu plus de 33 % de son parc total).

Afin de soutenir la mobilité électrique, le déploiement des bornes de recharge électrique se poursuit sur la commune d'Hyères.

Deux nouvelles bornes ont été mises en service en 2024, ce qui porte à 33 le nombre de bornes publiques sur Hyères.

■ PROPOSITION D'ANIMATIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ DOUCE

La Ville d'Hyères et la Métropole organisent plusieurs animations autour des modes actifs tout au long de l'année, notamment des sessions gratuites d'apprentissage du vélo et des courses de draisienne pour les plus jeunes. Enfin, à l'occasion de la Semaine Européenne de la Mobilité, la Métropole met en place chaque année un Village Mobilité sur la Place Clémenceau, en proposant pendant une journée des animations gratuites pour tous les âges sur les modes doux.

■ UN SUCCÈS GRANDISSANT DU PETIT TRAIN DE LA ROUTE DU SEL

En exploitation depuis 2021, cet équipement se caractérise par :

- la gratuité pour inciter davantage les visiteurs à utiliser ce mode de transport en stationnant à l'entrée de la presqu'île,

- l'extension du parcours jusqu'au village de Giens, afin de participer à l'attractivité économique du village et donner une dimension culturelle à cette visite.

■ LE FUTUR PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL

Le projet métropolitain de pôle d'échange multimodal a pour objet d'interconnecter les modes de transport et de favoriser les transports en commun alternatifs à la voiture individuelle ainsi que les modes doux. Ce projet comprend aussi une navette électrique, reliant la gare à l'aéroport sur l'axe de l'ancienne voie ferrée.

Porté par la Métropole, le pôle d'échange multimodal sera un point de connexion entre tous les modes de transports, comprenant une gare routière composée de 9 quais avec un espace billetterie, un parking aérien de 550 places avec des panneaux solaires en toiture, un quai réservé à la navette pendulaire gare-aéroport. Le projet intègre également le traitement de l'ensemble des abords : parvis réaménagé et végétalisé, accès, réalisation d'un giratoire avec la rue Renaudel, déposes minute pour véhicules particuliers et taxis, mail végétalisé séparant le futur aménagement de l'école Guynemer. Ce projet, estimé à 24 millions d'euros, verra le jour fin 2026.

Quelques chiffres 2024

Durant la saison estivale 2024, le petit train de la presqu'île a circulé du 1er juillet au 31 août. Argument touristique, alternative à la voiture pour les plages, il a transporté gratuitement 39 000 passagers – soit 4 000 passagers de plus qu'en 2023 – représentant environ 8 000 voitures n'ayant pas encombré ce littoral remarquable. Le petit train vient renforcer le plan de mobilité mis en place par la ville d'Hyères et la Métropole TPM dans le cadre de l'Opération Grand Site de la presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères.

Parallèlement à la mise en place du petit train, le stationnement des voitures individuelles est progressivement réduit le long de la route du sel. En 2024, le stationnement a été supprimé et le cheminement piéton sécurisé par des ganivelles sur une centaine de mètres au sud de la route du sel, permettant aux personnes venant de Giens de se rendre à la plage des Estagnets en sécurité à pied.



UNE COMMUNE MOINS ÉMETTRICE DE GAZ À EFFET DE SERRE

La commune d'Hyères a finalisé son bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES, dit Bilan Carbone) en 2024, à partir des éléments de l'année 2022.

Il en ressort des émissions s'élevant à 7 780 tonnes de CO₂e (équivalent CO₂). Les principaux postes d'émissions sont les achats de biens et services, l'énergie hors électricité, les immobilisations et les déplacements.

Par rapport au dernier bilan réalisé en 2015, et à périmètre d'analyse équivalent, la baisse est de 41 %. Ce chiffre s'explique notamment par les fortes baisses des consommations de gaz et de carburant.



FINALITÉ 2



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



Cour d'école Françoise Dolto restructurée et végétalisée

LA RENATURATION DES COURS D'ÉCOLES

Le concept de « cour oasis » consiste à restructurer et à végétaliser les cours d'écoles, tout en désimperméabilisant les sols, au bénéfice d'un **mieux être des enfants scolarisés** et d'une renaturation de leur environnement. Cette action s'inscrit également dans une volonté de **lutte contre les îlots de chaleur**.

La commune a expérimenté pour la première fois ce type d'aménagement en 2023 au sein de **l'école maternelle Alexis Godillot**.



L'expérience étant probante, il a été décidé avec le soutien des équipes pédagogiques des écoles et du CAUE du Var (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), de développer le concept au travers d'une programmation pluriannuelle de travaux avec un objectif de **100% des cours renaturés à l'horizon 2030**.



La première phase de ce programme en 2024 a concerné trois écoles : Costebelle, Les Mouettes et Françoise Dolto.

Les travaux à réaliser ont été définis par la commune d'Hyères et son partenaire le CAUE, après concertation avec les équipes enseignantes, les élèves ainsi que les parents d'élèves.

Le défi pour les services municipaux et les entreprises mobilisées a notamment été de réaliser les travaux des trois cours d'écoles **en deux mois** pendant les vacances d'été. **Les travaux réalisés en 2024 s'élèvent à 750 000 €.**

À l'automne, dans le prolongement des aménagements de l'été, **les enfants des**

trois écoles concernées ont réalisé des plantations de végétaux au sein de leurs cours d'écoles, accompagnés par les agents du service des Espaces Verts et les équipes éducatives.

Considérés comme de véritables acteurs du devenir de leurs cours d'écoles, en plus d'y avoir été associés en amont des travaux, les 83 élèves concernés ont ainsi pu en apprendre plus sur les végétaux et réaliser eux-mêmes l'aménagement des nouveaux espaces.

Un moment de partage autour du savoir-faire des jardiniers des Espaces Verts et de la transmission aux jeunes générations.



PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES

■ PROTECTION ET VALORISATION DES ÉTANGS DE SAUVEBONNE

La Ville a fait l'acquisition en 2019 des étangs de Sauvebonne, espace naturel situé sur la route de Pierrefeu, dans le but de protéger cette zone humide, avec les conseils de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO PACA).

En 2024, 17 classes (soit 376 élèves) ont pu bénéficier de sorties pédagogiques aux étangs, animées par la LPO PACA. Au cours de ces animations, les enfants sont sensibilisés à la protection de la nature à travers plusieurs ateliers : visite des étangs, observation des oiseaux aux jumelles, écoute des chants, découverte des habitats et des gestes favorables à la biodiversité.

En mars 2024, la fête des étangs de Sauvebonne a été élargie aux autres zones humides de la commune, et rebaptisée Fête des zones humides hyéroises. Une journée a été consacrée aux scolaires et deux journées au grand public, avec des animations, des initiations à la pêche, ainsi que des visites guidées également à La Lieurette et aux Salins.

Des journées grand public intitulées « Un dimanche aux étangs » ont également été organisées un dimanche par mois au printemps et à l'automne pour permettre à chacun de venir profiter du site et observer la nature en autonomie.

Plusieurs sorties nature thématiques et inventaires sont également organisés toute l'an-

née par des spécialistes afin d'améliorer les connaissances sur la biodiversité du site.

■ VISITES GUIDÉES SUR LES PRAIRIES HUMIDES DE LA LIEURETTE

En 2024, 13 visites guidées ont été animées par la LPO PACA sur les parcelles municipales de La Lieurette. Ces sorties offrent au grand public des moments privilégiés pour découvrir les zones humides hyéroises, leur faune et leur flore.

En 2024, une nouvelle convention de partenariat entre la Ville d'Hyères et la LPO PACA a été signée, afin de préserver et mettre en valeur les zones humides communales.

OPÉRATION GRAND SITE DE LA PRESQU'ÎLE DE GIENS ET DES SALINS

Les partenaires du Grand Site de la presqu'île de Giens et des salins d'Hyères se sont réunis le 24 octobre 2024 au salin des Pesquiers afin de signer une convention de partenariat, engageant les collectivités à mettre en œuvre le programme d'actions validé par le Ministère de la Transition écologique en 2019, en vue du label Grand Site de France.

Un programme des opérations prioritaires à conduire sur les 3 prochaines années (2024-2026) est annexé à la convention. La mise en œuvre de ces actions doit permettre de prétendre à moyen terme au label Grand Site de France pour la presqu'île de Giens et les salins d'Hyères, et rejoindre ainsi les 22 sites labellisés en France.

En 2024, de nouvelles améliorations ont été apportées aux déplacements en transports en commun sur le Grand Site :

■ La ligne Estivale 65 a été prolongée jusqu'à l'Almanarre, permettant désormais de relier ce quartier à celui des Salins ;

■ Une ligne Estivale 67 a été ajoutée, offrant une fréquence de 10 min aux visiteurs souhaitant se rendre à la Tour Fondue en transports en commun.

Sur l'été 2024, 215 000 voyageurs ont utilisé la ligne 67, soit 12% de fréquentation supplémentaire par rapport à 2023. De plus, 920 voyageurs par jour ont emprunté la ligne 67 avec la réservation pour la traversée vers Porquerolles, soit 20% des visiteurs utilisant le bus pour se rendre à la Tour Fondue.

En matière de valorisation du patrimoine, le bâtiment du Tympan, ouvrage hydraulique à caractère unique au cœur du salin des Pesquiers, a été entièrement restauré et inauguré en septembre 2024.

Cette opération permet de valoriser et sauvegarder le patrimoine bâti et industriel des salins méditerranéens. Il s'agit d'un ensemble de bâtiments regroupant deux entités, dont une abritant encore les vestiges des premiers dis-

positifs de pompage : une grande roue en bois appelée Tympan. Véritable monument industriel, cet édifice est un des derniers encore en place autour de l'arc méditerranéen.



En parallèle, la Métropole conduit une étude de programmation sur le bâtiment de l'ancien magasin du salin des Pesquiers, en vue d'y créer une Maison du Grand Site, lieu référent de médiation culturelle et patrimoniale.



Plage de l'Almanarre Nord,
Pavillon Bleu

PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES PLAGES ET DES PORTS

L'obtention du label Pavillon bleu

En 2024, la ville d'Hyères a obtenu à nouveau le label Pavillon Bleu pour quatre de ses plages : l'Ayguade, l'Almanarre Nord, la Bergerie et Les Salins, ainsi que pour son port Saint-Pierre. Le pavillon bleu est un label international de tourisme durable remis chaque année aux plages et aux ports de plaisance qui mettent en œuvre de manière permanente une politique de développement touristique durable. Le label Pavillon Bleu garantit un bon équipement de ces lieux : poubelles de tri, sanitaires, sécurité et accessibilité à la baignade,

des eaux de baignade d'excellente qualité, ainsi que la mise en place d'activités de sensibilisation à l'environnement.

La certification des eaux de baignade

La ville d'Hyères poursuit ses actions d'information et d'amélioration de la qualité de l'eau de baignade via son site en ligne, les réseaux sociaux et l'application « Hyères Plages ». Les conclusions de l'audit de l'été 2024 démontrent à nouveau que le système de gestion de la qualité des eaux de baignade est bien maîtrisé par la ville d'Hyères.

Le nettoyage des plages

■ **Nettoyage manuel** : tous les jours du 1^{er} juillet au 31 août par 9 agents titulaires et 22 saisonniers,

■ **Nettoyage mécanisé** : un jour sur deux sur la façade Est et 2 fois par mois sur le tombolo ouest (route du Sel), pour diminuer l'érosion. Pas d'enlèvement des laisses de posidonie pour favoriser la protection des plages.

ADAPTATION DES ESPACES VERTS POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Sur ses 46 hectares d'espaces verts entretenus, 2 hectares et demi n'ont pas résisté et 7 ont grandement souffert du fait des canicules des années précédentes et des interdictions d'arroser ; 20 % du patrimoine végétal a donc été impacté. Cette situation a amené la commune à adapter sa palette végétale. Ainsi, les massifs fleuris sont réduits de moitié et l'implantation d'arbres privilégiée dans les nouveaux aménagements.

En dehors de ses jardins remarquables et en période de restriction, la commune n'arrose plus tous les arbres et arbustes plantés depuis plus de trois ans, les pelouses, les jardinières, les bacs, les massifs fleuris, les espaces verts non équipés de goutte-à-goutte. À partir de 2022, la consommation d'eau a ainsi été réduite de moitié par rapport aux années antérieures.

Par ailleurs, le Centre de production horticole de la Riperte est certifié "Plante Bleue" depuis 2012. Val'hor, interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, a créé cette certification environnementale spécifique pour différencier et valoriser



les entreprises de production de végétaux d'ornement respectant des critères de qualité environnementale et de responsabilité sociale. La certification horticole a été conçue par les professionnels, dans la logique du Grenelle de l'Environnement, et atteste de bonnes pratiques dans 7 domaines spécifiques : gestion de l'irrigation, stratégie de fertilisation, protec-

tion des cultures, environnement de l'entreprise, gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et approche sociale.

Aussi, une des serres de production des plantes à massifs de la Riperte est équipée du système d'arrosage par subirrigation : L'arrosage se fait par capillarité à la base des pots. L'eau et la solution nutritive d'arrosage non absorbées sont recyclées et analysées par une station de fertilisation électronique. La même eau sert donc plusieurs semaines pour l'arrosage. En fin de course, elle est récupérée dans une citerne et sert à l'arrosage fertilisant des arbres d'alignement de la commune.

Sur Porquerolles, les eaux issues de la station d'épuration filtrée via trois bassins de « lagunage », alimentent en goutte-à-goutte certains végétaux du Parc national de Port-Cros (voir zoom dédié).

ACTION « ZÉRO PHYTO »

La ville d'Hyères a généralisé l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, dont la réduction drastique avait déjà été amorcée depuis de nombreuses années au sein des jardins et espaces verts. Une réflexion globale a été mise en place au travers de tests d'enherbement et de plantations de vivaces couvre-sols, qui viendront peu à peu « contenir » la

pousse d'herbe et embellir ces sites. Parallèlement, la végétalisation des pieds d'arbres a été initiée dans la ville.

Les insecticides de synthèse ont été remplacés par l'utilisation d'insectes auxiliaires sur les arbres et palmiers. Des plantes répulsives sont testées pour freiner l'installation de colonies de pucerons. La lutte contre la chenille

processionnaire s'opère avec un traitement biologique complété d'un échenillage manuel, des piègeages à phéromones et la pose de nids pour les mésanges. Le traitement par injection contre le charançon des palmiers est remplacé par un traitement biologique.

PRÉSERVATION DE PORQUEROLLES

Maintien de la régulation de la fréquentation touristique de l'île

Depuis 2021, TPM, la ville d'Hyères, le Parc National de Port-Cros, le délégataire de service public de la desserte des îles d'Or et l'ensemble des bateliers privés, ont décidé de réguler l'accès à l'île de Porquerolles durant les périodes de forte pression touristique.

Objectif : maintenir une expérience touristique de qualité et contribuer à la protection de l'environnement. **Cette régulation a été reconduite en 2024 pour la quatrième saison avec une limitation à 6 000 visiteurs par jour.**

Aussi, le Parc National de Port-Cros a engagé la concertation préalable à la création d'une « ZMEL » (Zone de Mouillage et d'Équipement Léger). Il s'agira de permettre aux 2 000 plaisanciers qui jettent l'ancre en pic estival de s'amarrer à des bouées fixées sur les fonds

marins par des ancrages écologiques, respectant les herbiers de posidonies.

Entrée en fonction du SEALINE

Après plusieurs années avec des problématiques d'accès à l'eau potable, **la mise en service du Sealine en 2024 a permis de sécuriser l'approvisionnement en eau pour l'île de Porquerolles et ses habitants.**

Les travaux consistaient à **poser une canalisation sous-marine de 200 mm de diamètre sur les fonds marins entre la Tour Fondue et le port de Porquerolles (5,2 km).** La conduite fonctionne de manière gravitaire et est maintenue par des ancrs à vis sur les fonds sableux, et à spire sur les herbiers de posidonie pour réduire l'impact sur les mattes. Au niveau des atterrages, elle est protégée par des coques en fonte pour éviter les dégradations dues aux bateaux.

De nombreuses mesures ont été prises durant les travaux afin d'éviter et réduire l'impact sur l'environnement et la biodiversité.

Cette canalisation permettra de faire face aux consommations estivales (800 m³/jour), sans pour autant augmenter les capacités actuelles. Ce choix est très important pour la collectivité qui ne souhaite pas accroître le développement de l'île, tout en sécurisant l'approvisionnement en eau et en préservant la qualité de vie d'un village d'exception.

Obtention de deux labels supplémentaires « SMILO »

En 2024, l'île de Porquerolles a obtenu les deux labels « eau » et « déchets » relatifs à son engagement dans une démarche durable au titre du dispositif SMILO - Small Islands Organization.

Engagée depuis 2019 via un comité insulaire sur place regroupant l'ensemble des acteurs institutionnels et locaux, Porquerolles avait déjà obtenu deux premiers labels, « paysages » et « biodiversité » il y a cinq ans.

Ces prix viennent notamment récompenser plusieurs avancées notables sur Porquerolles : la mise en œuvre du sealine (la conduite sous-marine d'alimentation en eau potable), la programmation des travaux de rénovation de la station d'épuration, l'amélioration du tri des déchets et l'expérimentation relative aux biodéchets des professionnels.

L'île devient ainsi une des rares du programme international SMILO à détenir quatre labels sur un total de cinq possibles. Ne manquera plus au palmarès que celui de l'énergie, non éligible à ce stade mais faisant néanmoins l'objet d'une véritable mobilisation.



Inauguration Sealine 2024



Fête des Étangs
de Sauvebonne 2024

SENSIBILISATION AU RESPECT DES MILIEUX

La Fête des Zones Humides Hyéroises

Organisée par Varnat et la Ville d'Hyères, cette fête a eu lieu du **23 au 24 mars 2024**, et a été élargie zones humides de la Commune : les Étangs de Sauvebonne, les Vieux Salins, la Lieurette et le Salin des Pesquiers. **Elle a réuni 1 000 visiteurs dans le week-end.**

L'événement a débuté avec l'accueil de scolaires de CE2/CM1 sur le site de la Lieurette. Les samedi et dimanche étaient consacrés au grand public.

Afin d'améliorer l'accueil du public, des toilettes sèches ont été installées sur le site des étangs de Sauvebonne. Plusieurs opérations de nettoyage des étangs et de leurs abords ont également été réalisées en vue de dépolluer le site : collecte de macro-déchets et arrachage d'espèces exotiques envahissantes.

La Fête de la Nature 2024

La Fête de la Nature aux Vieux Salins d'Hyères a été organisée les **25 et 26 mai** et a réuni **2 800 personnes.**

Un programme d'animations ludiques, artistiques et scientifiques était proposé, particu-

lièrement à destination du jeune public. Les nombreuses familles présentes ont pu découvrir les richesses de biodiversité du site.

La Fête des Salins 2024

Cette manifestation a eu lieu au Salin des Pesquiers les **14 et 15 septembre 2024**, au cœur de ce sanctuaire biologique de 550 ha propriété du Conservatoire du littoral et géré par Toulon Provence Méditerranée.

Durant ces deux journées, le public a pu profiter de nombreuses animations. Au total, la fête des Salins a accueilli près de **11 500 visiteurs au cœur du site.**

On pouvait y retrouver des stands scientifiques, artistiques, culturels, récréatifs, des animations musicales, un stand d'observation ornithologique, un escape game ou encore une initiation au yoga.

Festival Galathea 2024

La 9^e édition du festival Galathea s'est tenue du **21 au 24 novembre 2024 au Forum du Casino.** Durant ces quatre jours, grâce aux photos, films, expositions et conférences, chacun a pu découvrir la faune, la flore et les ves-

tiges qui peuplent le monde marin. Une cinquantaine de stands a été proposée au public. Deux journées étaient entièrement dédiées aux scolaires, avec des animations adaptées.

La fréquentation du Festival Galathea se stabilise autour de 12 000 visiteurs.

Campagne Inf'eau Mer

La Commune d'Hyères a rejoint depuis 2008 la campagne régionale Inf'eau Mer afin de sensibiliser un large public aux enjeux de la ressource en eau, à la problématique des déchets, à la gestion du littoral et de la mer, par une approche ludique et éducative. **Environ 500 visiteurs ont été sensibilisés en 2024.**

Fête de la science

Organisée par Varnat 83 sur le Port d'Hyères du **11 au 13 octobre 2024**, cette manifestation a permis d'accueillir **500 scolaires ainsi que 4 500 visiteurs** autour d'une vingtaine de stands, sur des thèmes variés tel que la biodiversité, la robotique, la faune marine ou bien la ressource en eau.



AME des Salins et ATE en Cœur de Ville

■ **Aire Marine Éducative des Salins** : il s'agit d'un projet sur 3 ans, avec passage de relais chaque année. En 2024, une gazette numérique, « la gazette des p'tits salinois » a été conçue avec toute l'école primaire des Salins, suite à de nombreuses sorties réalisées en lien avec la thématique, et distribuée lors de la fête de la nature en mai.

■ **Aire Terrestre Éducative** : création d'un jardin médiéval au square Queirolo en centre ancien, initié par les élèves de CE2 de l'école des Îles d'Or, la classe d'ULIS/SEGPA du collège Gustave Roux, et l'Association Les Amis de la Presqu'île de Giens (APG) / Maison de l'environnement de Hyères.

Ce petit square clos et protégé sera aménagé avec des plantes ordonnées dans des jardinières en osier tressé, un potager, des petites installations pour y favoriser la biodiversité,

ainsi qu'une fontaine. En parallèle, plusieurs sorties patrimoniales et naturalistes seront organisées avec les élèves afin de leur faire découvrir les lieux culturels et historiques, les jardins remarquables et la biodiversité de la ville.

Éducation à l'environnement

La commune d'Hyères soutient tout au long de l'année des **actions d'éducation à l'environnement conduites par des associations** dans plusieurs thématiques, notamment au sein de la maison de l'environnement, mais également des opérations de ramassages de déchets à destination des scolaires ou bien du grand public.

La future Maison de l'environnement

Dans le cadre de l'écoquartier de la Crestade, une étude de faisabilité a été réalisée afin de rénover la villa dite « Ducros » pour y transférer la maison de l'environnement. Cette étude comprend une analyse du contexte, un état des lieux du bâti existant, des propositions de scénarios d'aménagements et une estimation des montants des travaux.

Après rendu, l'option privilégiée consiste en une démolition des hangars et de l'extension incendiée, une sécurisation du moulin, des auvents et du lavoir, et un aménagement de la bastide en un espace accueil avec bureaux. L'aménagement du lavoir est destiné à permettre l'accueil d'un espace d'animation.

L'objectif est d'avoir un équipement opérationnel en 2026.



Fête des Salins 2024



Sculpture Canne'Art, artiste : Flora KUENTZ



Fête de la Science sur le Port d'Hyères

FINALITÉ 3



COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS





Signature du Contrat de Ville Métropolitain 2024-2030

LE NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

Le 6 novembre 2024, le préfet du Var, le maire de Hyères Les Palmiers, président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, en présence du président du Conseil départemental du Var, du procureur de la République et des partenaires, ont signé le Contrat de ville métropolitain 2024-2030.

La politique de la ville est une politique d'aménagement du territoire, de cohésion sociale et de solidarité, visant à réduire les écarts au sein des villes. Elle vise à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, concernés entre autres par un chômage et un décrochage scolaire plus élevés, des difficultés d'accès aux services et aux soins.

La programmation du contrat de ville soutient un ensemble d'actions associatives en direction des habitants de ces quartiers prioritaires, dans les champs de l'éducation, de l'habitat et du cadre de vie et de l'emploi.

Le nouveau contrat de ville a intégré la thématique du développement durable dans ses objectifs, notamment s'agissant de son appropriation par les habitants. Ainsi, les actions de récoltes des déchets s'orientent désormais vers la création d'un parcours éco-citoyen destiné aux jeunes. En plus des actions de terrain, le projet comprend divers ateliers pédagogiques autour de l'environnement, ainsi que des visites d'infrastructures spécialisées comme la maison de l'environnement.

Les ateliers de réparation, de récupération et de rénovation de mobilier, les petits travaux d'amélioration de l'habitat, ont été reconduits en 2024. L'Association de Prévention Spécialisée a créé une recyclerie spécialisée dans le domaine du sport et particulièrement du cyclisme. Avec son atelier de réparation solidaire « maillons de chaîne », elle participe à la promotion des mobilités douces.

Le nouveau contrat de ville prévoit la mise en place d'une gestion urbaine de proximité

s'inscrivant pleinement dans une logique de développement social et durable. La gouvernance partagée entre les pouvoirs publics et les bailleurs s'appuiera sur les collectifs d'habitants, ainsi que sur les associations, pour faire remonter l'information et permettre le déploiement d'actions ciblées concernant l'habitat, la collecte et le traitement des déchets, la sensibilisation au respect de l'environnement et la régulation des usages.





COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ AU BÉNÉFICE DES PUBLICS JEUNES

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité a pour objectif de lutter contre l'échec scolaire. Ce dispositif, mené conjointement par la Commune et la CAF, est gratuit pour les familles. Il s'articule autour de trois enjeux : le soutien scolaire, le loisir éducatif, le soutien à la parentalité.

Le CLAS s'adresse aux **enfants scolarisés du CP au CM2**, repérés par les enseignants en début ou en cours d'année dans les écoles élémentaires. Il est mis en place dans 9 écoles de la Commune. Les séances se déroulent 2 fois par semaine, de 16h30 à 18h30. **Le CLAS concerne 225 enfants.**

Le Programme de Réussite Éducative

Le PRE est un dispositif partenarial entre l'État, l'Éducation Nationale, la Commune, les services sociaux, les associations, les professions médicales et autres acteurs de terrain, au profit des enfants de 2 à 16 ans cumulant les problématiques d'ordre scolaire, comportementale, familiale, sociale ou médicale.

Il s'agit de suivis individualisés des enfants concernés, inscrits dans un parcours, par le biais d'entretiens réguliers avec les familles et l'organisation d'équipes pluridisciplinaires de soutien mensuelles, définissant les actions à mettre en place pour chaque enfant, en lien avec l'UTS Val Gapeau, l'Aide

Social à l'Enfance, le CMP, le CMPP, l'Éducation Nationale, l'Association de Prévention Spécialisée, l'AEMO. **En 2024, 174 enfants ont bénéficié du dispositif.**

Le Centre de Loisirs Jeune

Dans le cadre de la prévention de la délinquance, le Centre de Loisirs Jeune est une structure partenariale Ville d'Hyères/Police Nationale/CAF/Métropole, gérée par la police nationale et s'adressant aux jeunes âgés de 11 à 17 ans, afin de se rencontrer et de vivre ensemble autour d'activités nautiques et terrestres : paddle, sorties en mer, kayak, sorties VTT, activités culturelles, atelier théâtre...

Des activités citoyennes et de sensibilisation sont également proposées : formation premiers secours, atelier sécurité routière, sensibilisation au handicap, aux dangers de la drogue, au cyberharcèlement...

En 2024 l'accent a été porté sur les actions environnementales : nettoyage des plages, sensibilisation à la protection de la nature, découverte de la faune et flore méditerranéenne.

Le CLJ est situé à l'Ayguade, sur la plage en face du stade Berteau ; il est ouvert durant les vacances scolaires (sauf Noël) de 12h30 à 18h30. **248 jeunes ont été accueillis en 2024.**



Inauguration du Centre Loisirs Jeunes 2024

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ AU BÉNÉFICE DES PERSONNES FRAGILES

L'Espace France Services

L'Espace France Services (EFS) a ouvert ses portes le 4 juillet 2022 sur le bas du quartier prioritaire du Val des Rougières à l'Est de la Ville. Il s'agit d'une structure municipale, avec deux agents, qui assure le relais de 9 opérateurs nationaux : Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Assurance retraite, Assurance maladie, Direction Générale des Finances Publiques, Pôle Emploi, la Poste, Ministères de la Justice et de l'Intérieur, ainsi que de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Ouvert à tous, l'EFS propose plusieurs services, notamment un accompagnement des administrés dans leurs démarches administratives quotidiennes en ligne, la résolution de leurs problématiques via des référents de chaque partenaire, et l'accès à deux ordinateurs en libre-service. **Cinq permanences associatives** ont été mises en place au sein de l'Espace France Services. **En 2024, 3 085 personnes ont été accueillies.**

Une permanence est organisée à Porquerolles une fois par mois sauf en été, et depuis octobre 2024 une permanence est organisée à proximité du quartier des Maurels.

La Halte-Répit Alzheimer « Le jardin d'Éole »

La structure « jardin d'Éole », pilotée par le CCAS de la Ville d'Hyères, est destinée aux personnes atteintes de maladies neurodégénératives ou liées au grand âge. **Le jardin d'Éole a assuré 1 816 accueils en 2024.**

La lutte contre la pauvreté

Dans le cadre de ses aides facultatives, le CCAS d'Hyères délivre sous forme de chèque d'accompagnement personnalisé (CAP), des secours à caractère d'urgence alimentaire nommés « Aide Alimentaire Facultative Ponctuelle ». L'objectif de cette aide est d'apporter un soutien matériel d'urgence aux personnes rencontrant des difficultés pour faire face à leurs besoins essentiels. Il s'agit d'attributions ponctuelles, dont le nombre est limité dans l'année. **En 2024, 659 aides ont été attribuées à 346 foyers. L'aide moyenne s'élève à 60 €.**

Aussi, depuis 2012, le CCAS assure la gestion et la coordination du Fonds Local de Solidarité à l'Eau (FLSE). Dans ce cadre, le délégataire de l'alimentation en eau potable s'engage à mettre à disposition une enveloppe annuelle de 15 000 euros par an à destination des abonnés en situation de pré-

carité, répartie entre les trois communes du secteur Est (La Crau, Hyères, Carqueiranne), au prorata du nombre d'abonnés. **En 2024, 44 aides ont ainsi été attribuées sur Hyères.**

L'accueil de spectacles caritatifs

Afin de récolter des fonds pour leurs œuvres sociales, des associations bénéficiaires ont été accueillies au sein des espaces communaux de spectacle vivant :

- **Association Les petits frères des pauvres** : aide et soutien aux personnes âgées isolées,
- **Association Léa** : accompagnement et soutien aux familles d'enfants malades et/ou en situation de handicap,
- **Association Orion** : prévention du risque suicidaire,
- **Association Téléthon** : financement de recherche contre les maladies génétiques,
- **Association Rétina** : financement de recherches sur les maladies de la vue ;

□ **Sensibilisation aux problématiques sociales** à travers des spectacles engagés :

- Spectacle de **sensibilisation contre le harcèlement en milieu scolaire,**
- Spectacle de **sensibilisation contre l'homophobie.**



Les locaux de France Services sont ouverts au public du lundi au vendredi.
Plus d'infos sur hyeres.fr/espaces-france-services





Campagne Octobre Rose, place Clemenceau

ACTIONS DE SENSIBILISATION EN MATIÈRE DE SANTÉ

Le service santé prévention des risques s'engage tout au long de l'année à mener des actions variées de prévention et de sensibilisation sur différents thèmes de santé publique.

■ Le dépistage bucco-dentaire dans les écoles

L'intervention de l'UFSBD dans les écoles vise à sensibiliser les enfants à l'hygiène bucco-dentaire et à réaliser des dépistages précoces. Une séance éducative collective est suivie d'un examen réalisé par un praticien puis d'une distribution de kits de brossage. **146 élèves du primaire ont été sensibilisés en 2024.**

■ Un usage raisonné des écrans

La sensibilisation à l'usage raisonné des écrans dans les écoles est devenue une priorité face à l'augmentation de l'utilisation des technologies numériques par les jeunes. L'intervention de l'association ISA-UDV en 2024 a permis de sensibiliser **230 élèves du CE2 au CM2.**

■ Les tests de dépistage

(en partenariat avec Idea et le Cegidd 83)
Des sessions d'information, de prévention et de dépistages gratuits permettent de détecter précocement des maladies chroniques ou infectieuses.

◆ **Journée de dépistage Diabète** : 49 personnes dépistées.

◆ **Dépistages VIH, Syphilis Hépatite B et C** : sur l'île du levant et un mardi par mois au Point prévention santé : 55 personnes dépistées.

■ Le forum Santé/ Si Senior (en partenariat avec le CCAS)

Samedi 16 mars 2024

L'objectif de ce Forum était de proposer au public un panel d'information en matière de santé, prévention, sensibilisation et bien être au sens large, puis de favoriser le lien social.

Le nombre total de participants s'est élevé à 450 personnes.

■ Les Parcours du cœur

(en partenariat avec la Fédération Française de cardiologie et la CPTS - Communauté Professionnelle territoriale de santé)

Samedi 8 juin 2024 au Jardin Olbius Riquier.

400 personnes ont participé à cette journée de sensibilisation pour tout public sur les maladies cardiovasculaires.

■ La Pièce de théâtre "On est pas sérieux quand on a 17 ans" par la compagnie Les Griottes

- Lundi 7 octobre 2024 au lycée Agriscoparc en partenariat avec France Dépression 83. Deux représentations suivi d'un

débat avec un médecin et des infirmières du CMPEA - Centre Médico-Psychologique pour Enfants Adolescents visant à sensibiliser sur la dépression est conçue pour aborder ce sujet complexe et souvent tabou de manière accessible et engageante. **Au total, 162 élèves ont été sensibilisés.**

■ Le cycle de conférences du Point prévention santé

Un jeudi par mois à 18h, avec **10 thèmes abordés** : comprendre le vieillissement, la posturologie, la prévention du cancer du colon, les maladies dermatologiques, la santé environnementale, les maladies neurodégénératives, l'équilibre alimentaire, les troubles autistiques, l'obésité, les pathologies liées à l'urologie. Au total, **390 personnes ont assisté à ces conférences.**

■ **La campagne Octobre Rose** : Le service santé prévention et risque s'est mobilisé pour la campagne d'octobre rose le samedi 5 octobre place Clemenceau dans le but d'informer le public sur le cancer du sein, ses facteurs de risque, ses symptômes et l'importance du dépistage précoce.



COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ AU BÉNÉFICE DE TOUS

Le Point Justice

Le Point Justice de la ville d'Hyères est une structure de proximité fonctionnant en partenariat avec le CDAD (Centre Départemental de l'Accès au Droit) pour des permanences juridiques gratuites sur rendez vous : avocats, notaires, commissaires de justice, défenseurs des droits, conciliateurs, et pour le suivi judiciaire sur convocation.

Plusieurs associations spécialisées interviennent en médiation familiale, en droit de la famille et du travail, en matière de démarches administratives et de droit des étrangers, en matière de parentalité, de médiation et d'aide aux victimes, ainsi que dans le domaine du logement. La Banque de France intervient en matière de surendettement et l'ISTF pour tout ce qui touche au droit des tutelles.

Le Point-justice compte 20 partenaires dont certains interviennent plusieurs fois dans le mois. **En 2024, 4 342 personnes ont été accompagnées.**

Les problématiques les plus fréquemment traitées sont : les conflits de voisinage, le droit de la famille (séparation, garde, médiation...), le logement (baux et charges, insalubrité, DALO, relations avec les syndicats de copropriétaires...), les problèmes liés à la consommation, ceux liés aux droits des étrangers (principalement l'obtention des cartes de séjour), ainsi que les demandes en matière de contestations d'amendes.

L'Espace Emploi municipal

L'Espace Emploi est à l'écoute des demandeurs d'emploi hyérois. Cette structure municipale d'accueil et d'orientation se veut complémentaire de l'offre de service de France Travail et de la Mission Locale.

Des permanences d'associations (CEDIS, CIDFF83/Plie, Ariane Méditerranée, Initiative Var, AVIE/Saphir, Wimoov) œuvrant dans l'accompagnement vers l'emploi sont organisées. **Ces permanences ont été au total de 439 en 2024.**





ORGANISATION DE FORUMS

Forum de l'emploi JOB'IN HYÈRES 2024

France Travail Grand Toulon, en partenariat avec la ville d'Hyères, la Mission Locale CO-RAIL et CAP EMPLOI 83 AVIE, a organisé en 2024 la 10ème édition du Forum de l'emploi. Plus de 70 entreprises des secteurs du commerce, hôtellerie-restauration, services aux personnes ou aux entreprises, santé, sécurité, tourisme, transport et viticulture, allant du grand groupe à la TPE, ont été présentes pour recruter leurs futurs collaborateurs. Les conseillers France Travail et leurs par-

tenaires ont également été présents pour des entraînements aux entretiens de recrutement, découverte des formations disponibles et de la méthode de recrutement par simulation.

800 postes ont été pourvus avec des profils très variés, en contrats saisonniers mais aussi en emplois durables.

Forum des associations 2024

Le forum des associations a eu lieu les 7 et 8 septembre 2024 au Forum du Casino. **Plus**

de 150 associations sportives, amicales, culturelles, environnementales, agricoles, sociales, caritatives et patriotiques ainsi que les Comités d'Intérêts Locaux, des Fêtes, la Protection Civile ont participé à cette manifestation gratuite, ouverte à tous.

Lieux d'échanges et d'activités, ces deux journées ont eu une très forte affluence car elles ont permis de connaître de nombreuses associations qui œuvrent sur la commune.





FINALITÉ 4



L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



LES JEUX OLYMPIQUES À HYÈRES

La Ville d'Hyères a été labellisée « Terre de Jeux 2024 » par le Comité d'organisation des Jeux. Elle a aussi été sélectionnée pour la mise en place de trois « Centres de Préparations aux Jeux Olympiques » : la base nautique, le skatepark et le vélodrome.

Organisation de la 55^e édition de la SOF comme ultime répétition des JO 2024

À J-60 des JO 2024, l'élite mondiale de la voile olympique s'est donnée rendez-vous sur le « stade » nautique délimité par les Îles d'Or du 20 au 27 avril à Hyères pour la Semaine Olympique Française.

Hyères a ainsi accueilli les meilleurs régatiers olympiques mondiaux pour une ultime répétition avant les Jeux Olympiques

2024 : près de 1 000 athlètes issus de 90 pays et 700 bateaux identiques à ceux concourant pour les épreuves olympiques.

La Ville a également été désignée pour accueillir le passage de la flamme olympique le 10 mai 2024 sur le site de l'Almanarre. Portée par cinq éclaireurs, avec notamment l'ancienne championne de cyclisme Sandy Clair ou bien encore la championne de Judo Célia Cancan, la flamme a parcouru environ 1,2 km sur la route du sel

le long de la plage de l'Almanarre jusqu'au site archéologique d'Olbia.

Des milliers de spectateurs se sont pressés tout au long du parcours pour capturer cet événement historique. Ils ont ensuite pu profiter des animations sur le site antique et se plonger dans l'effervescence des Jeux Olympiques.

Aussi, dans le cadre de l'action « Hyères en récré fête les JO », cinq journées d'animations ont été organisées pour un public d'environ 1 500 personnes.



Exposition « Hyères, Terre de Champions »

Dans le cadre des animations organisées à Hyères en lien avec les Jeux Olympiques Paris 2024, une exposition a été installée en centre-ville du 3 juin au 12 août 2024 avec près de 40 portraits de sportifs et sportives hyérois, ou ayant un lien fort avec la Commune, s'étant illustrés avec des titres nationaux, internationaux et des médailles olympiques.

Une structure lumineuse « recyclée »

Les lettres en 3D « HYÈRES » installées début 2024 au rond-point de l'Almanarre pour annoncer l'arrivée de la flamme olympique (structure lumineuse éco-responsable constituée de fibres minérales) ont été par la suite transférées sur la promenade du front de Mer, au niveau du rond-point du Ceinturon, pour que les locaux comme les touristes puissent continuer de profiter de cette installation de jour comme de nuit.



Promenade du front de mer
à l'Ayguade

HYÈRES VILLE ATTRACTIVE

Hyères toujours au top des villes où il fait bon vivre

Pour la 5^e année consécutive, la ville d'Hyères obtient un très bon classement au palmarès 2024 des villes où il fait bon vivre. Sur 34 808 communes françaises analysées, elle est **classée 54^e en 2024 au niveau national et 21^e sur les communes de 50 à 100 000 habitants.**

Au niveau départemental, sur ces quatre dernières années, Hyères oscille entre la 1^{re} et la 2^e place. Pour opérer ce classement, **187 critères sont identifiés**, notamment en matière de qualité de vie, sécurité, finances et impôts locaux, santé, transports, commerces et services, protection de l'environnement, éducation, solidarité, sports et loisirs ou encore attractivité immobilière.



Jardin Olbuis Riquier

Des jardins vraiment remarquables

En 2024, le label « **Jardin Remarquable** » **détenu par les trois grands parcs publics** de la Ville d'Hyères : **Olbuis Riquier, Sainte-Claire et Saint-Bernard**, a été renouvelé pour une



Plage de l'Almanarre

durée de 7 ans, sur décision du Conseil national des Parcs et Jardins qui dépend du Ministère de la Culture.

Ce label, mis en place en 2004, permet aux jardins d'être valorisés car ils présentent un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique. Il signale également aux visiteurs qu'ils sont particulièrement bien entretenus : composition et organisation des espaces verts, intégration dans le site et qualité des abords, éléments remarquables (eau, architectures végétales, ...).

De plus, les Jardins Remarquables doivent être ouverts à la visite au moins 40 jours dans l'année et 6 heures par jour et participer au moins à une opération nationale (Rendez-vous aux jardins et/ou aux Journées européennes du patrimoine).

Des plages sécurisées pour tous

Afin d'assurer la surveillance et les secours de premières interventions sur les plages

hyéroises, le service Sécurité Civile Communale de la Ville d'Hyères, en partenariat avec le SDIS du Var, met en place chaque été des postes de secours sur les parties les plus fréquentées du littoral hyérois : les Salins, l'Ayguade, la Potinière, la Capte, la Bergerie, l'Almanarre (Nord et Sud) ainsi que la plage d'Argent à Porquerolles.

Ce sont au total **17 sauveteurs qui sont délégués du 1^{er} juillet au 31 août, 7 jours sur 7 de 10h à 19h à la surveillance des zones de baignade.** Ils répondent ainsi aux différentes interventions et sont également présents pour rappeler les conseils de prévention.

En 2024 les anciens postes de secours des Salins et de Bonna Plage ont été renouvelés pour être plus fonctionnels et offrir un meilleur confort aux personnes prises en charge et aux sauveteurs.



Nathalie Simon devant la nouvelle fresque lors de l'inauguration du Complexe des Rougières

HYÈRES VILLE ACTIVE ET SPORTIVE

Hyères labellisée « ville active et sportive »

L'obtention par la commune de ce label national pour trois ans est une reconnaissance de la politique sportive menée sur Hyères, notamment en matière d'infrastructures mais également d'événements.

Ce label confirme la vocation sportive de la ville, avec **18 000 licenciés sportifs (dont 9 000 de moins de 18 ans), soit plus de 30 % de sa population**, et une centaine d'associations sportives.

90 agents communaux agissent au quotidien pour le bon fonctionnement des activités et infrastructures sportives.

Hyères c'est aussi une **douzaine de clubs évoluant au niveau national**, un plan d'eau exceptionnel : 27 000 hectares avec des in-

frastructures portuaires et des championnats nationaux, européens et mondiaux, des infrastructures sportives diversifiées : **un complexe aquatique, un hippodrome, un vélodrome, un skatepark, 12 courts de tennis, une piste de bi-cross, un parcours d'orientation, 2 bases nautiques, un complexe sportif, 5 stades, 7 gymnases**. Des manifestations sportives sont organisées toute l'année.

Les écoles municipales de sport

La ville d'Hyères dispose de 25 écoles municipales de sports. Ces écoles proposent des activités sportives gratuites aux **660 jeunes hyérois âgés de 4 à 17 ans**, le mercredi et le samedi matin de septembre à juin, hors vacances scolaires.

Le Pass Sénior

Les séances d'activités sportives proposées par le pass sénior se déroulent tous les jours de la semaine. Ce dispositif est accessible aux personnes à partir de 60 ans. Elles sont encadrées par les éducateurs du service des Sports de la Ville.

Chaque semaine, 13 activités sont proposées au cours de 39 séances : gym douce, stretching, longe-côte, aquagym, marche nordique, cardio-gym. **À ce jour plus de 440 personnes sont inscrites.**

Le projet de réhabilitation des terrains synthétiques :

En 2023 la commission européenne a acté l'interdiction d'utiliser des « micro-plastiques » pour le remplissage des terrains de sports en gazon synthétique à partir d'octobre 2031.

Face aux controverses sanitaires et écologiques liées à l'utilisation des micro plastiques, les professionnels du secteur se sont attachés à développer des solutions alternatives.

La commune va en ce sens aménager quatre terrains de football (Perruc et Berteau en 2025 puis Gaby Robert et André Dégioanni en 2026), **avec du liège**.

Le liège est entièrement naturel, résistant aux UV et ignifugé ; il est **durable, pérenne et recyclable**, avec une réduction significative de la chaleur (faible conductivité thermique).



Écoles Municipales des Sports 2024





DE NOMBREUSES ACTIONS POUR LES JEUNES

Espace Jeunesse

Situé au Forum du Casino, l'Espace jeunesse est un **lieu d'accueil et de vie pour tous les jeunes de la commune de 11 à 17 ans**. Il a pour objectifs d'assurer une animation locale, d'être pour eux un lieu de ressource, de valoriser leur engagement et d'assurer un lien dynamique avec les acteurs locaux du secteur jeunesse.



Cet espace propose un **panel très large de services aux jeunes hyérois** : accompagnement dans la recherche de stages, accompagnement scolaire pour les collégiens, permanence d'accompagnement psychologique, loisirs éducatifs durant les vacances scolaires.

Par le biais des animations les mercredis et vacances scolaires, **l'Espace Jeunesse promeut le développement durable dans des domaines tels que la biodiversité**. Un exemple concret est le projet "La scène verte : Biodiversité en action", où des jeunes sont sensibilisés à la biodiversité et à la protection de l'environnement au travers d'ateliers créatifs et ludiques basés sur le théâtre. **240 jeunes ont participé en 2024** aux activités de loisirs proposées par la structure.

Pass Junior

Le Pass Junior s'adresse aux **Hyérois de 15 à 17 ans**. Dans le cadre de ce dispositif, l'Espace Jeunesse propose aux jeunes des missions d'intérêt général au sein des services municipaux ou dans une association partenaire.

Ces missions leur permettent de se constituer une bourse qui sera versée par la Commune à l'organisme de formation de leur choix (permis B, BAFA, ...).

En 2024, 180 jeunes ont bénéficié de ce dispositif d'engagement citoyen.

Éducation Artistique et Culturelle

La ville d'Hyères agit en faveur d'un développement de l'éducation artistique et culturelle auprès des élèves hyérois. En partenariat avec les ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale, **une nouvelle convention « EAC » a été signée pour 4 ans** dans le but de favoriser la pratique artistique et culturelle, de susciter le désir de culture chez tous les enfants et adolescents, quels que soient leur situation et leur lieu de vie.

Grâce à sa richesse patrimoniale et culturelle, la ville d'Hyères propose à chaque jeune hyérois des parcours toujours plus variés pour s'initier aux différents langages de l'art et découvrir la diversité des équipements culturels de la ville.

Le bilan de **l'année scolaire 2023/2024 totalise 6 300 élèves bénéficiaires** des actions proposées par l'ensemble des sites culturels de la ville sur le temps scolaire, et 2 700 jeunes hors temps scolaire, soit environ 87% des élèves ayant bénéficié d'une action EAC.

L'été culturel

Initié en 2020 par le Ministère de la Culture, « l'Été Culturel » est une opération nationale proposant des actions artistiques et culturelles gratuites durant les mois de juillet et août, à destination des enfants et jeunes ne partant pas en vacances, des jeunes enfants (crèches) et des publics empêchés (personnes âgées en EHPAD, personnes en établissements pénitentiaires, en situation de handicap).

Au cours de l'été 2024, la ville d'Hyères a soutenu les projets de 11 artistes en résidence.

Le Pass Culture

Le Pass Culture est un dispositif national qui permet de proposer des activités culturelles et artistiques aux jeunes via une application gratuite et géolocalisée. Ce pass se compose de deux offres :

■ **L'offre individuelle** : elle permet aux jeunes de 15 à 18 ans de bénéficier d'un crédit en fonction de leur âge : 20 € à 15 ans, 30 € à 16 et 17 ans, 300 € à 18 ans

■ **L'offre collective** : elle permet aux enseignants de financer des activités d'éducation artistique et culturelle pour les classes de la sixième à la terminale.

Les jeunes peuvent ainsi voir financées leurs participations aux activités proposées par les sites culturels municipaux : entrées, visites et produits culturels du Musée et du site archéologique d'Olbia, cours de l'école d'arts, spectacles de La Saison, conférences...



UN RAYONNEMENT CULTUREL

Le Musée des Cultures et du Paysage, La Banque

En 2024, le Musée des Cultures et du Paysage a reçu **40 660 visiteurs et 3 688 scolaires, soit un total de 44 348 personnes.**

Deux expositions temporaires ont été organisées : Vinardel / Terra Incognita et Miró.

Partenariat avec la Fondation Maeght à Saint-Paul-de-Vence pour l'exposition Miró

Tous les deux ans le Musée d'Hyères organise une exposition avec la Fondation Maeght. Après Braque en 2022, **l'exposition Miró en 2024 a permis de présenter 73 œuvres ma-**

jeures de l'artiste entre 1956 et 1977, période considérée comme son apogée artistique.

Toutes les techniques ont été rendues visibles : dessins, maquettes, peintures et sculptures.

L'exposition a rassemblé 35 180 visiteurs.

L'école d'Arts

L'école d'arts municipale, structure partenaire de l'éducation artistique et culturelle, propose en pratique amateur l'enseignement de disciplines artistiques à tous les publics, sous forme de cours à l'année, d'ateliers thématiques en partenariat avec la programmation culturelle de la Ville, d'interventions auprès des scolaires et des publics prioritaires.

En 2024, l'école d'Arts a compté 350 inscriptions aux cours annuels et 340 aux stages de vacances avec un public de 5 à 81 ans.

Les ateliers favorisent l'épanouissement de tous par le développement de la créativité et de l'apprentissage de techniques dans des disciplines variées : arts plastiques, céramique – poterie, bandes-dessinées, couture, modèle-vivant, photographie numérique, linogravure.

La sensibilisation aux thématiques de santé et d'environnement est menée au sein des ateliers. **En 2024, l'école a lancé la 1^{re} journée du recyclage** sous forme d'une demi-journée ouverte à tous dans le jardin du Park-Hôtel.

LA VALORISATION DU PATRIMOINE



La médiation pour le public scolaire

Le service Patrimoine-Ville d'art **accompagne les enseignants dans leurs projets autour de l'architecture et du patrimoine d'Hyères.** L'intégration d'une guide-conférencière au service a favorisé le développement des médiations pour les scolaires.

Un livret des actions éducatives, édité à chaque rentrée scolaire, présente les projets conçus sur plusieurs séances et adaptés au niveau des classes : « Le paysage émoi », « Hyères au fil des saisons », « Abécéd'Hyères : l'écriture au fil du temps », « À la découverte de l'archéologie », « L'architecture au Moyen Âge », « Les usages de l'eau de l'Antiquité à nos jours »...

Le nombre d'interventions a été multiplié par deux entre 2023 et 2024, touchant au total près de 2 500 élèves.





Les journées européennes du patrimoine

(21-22 septembre 2024)

La coordination de l'événement est confiée au service Patrimoine de la commune. Chaque année, tous les partenaires du territoire sont sollicités pour contribuer à la programmation. Plusieurs dizaines d'activités sont proposées au public : conférences, visites guidées, spectacles, expositions...

Les thèmes nationaux en 2024 étaient « Patrimoine des itinéraires, réseaux et connexions » et « Patrimoine maritime ».

Outre l'ouverture traditionnelle des monuments, les « JEP » permettent de proposer des **actions inédites ou innovantes** : visite de l'hôpital Renée Sabran, **visite virtuelle des vestiges immergés du port romain d'Olbia**, ateliers culinaires, randonnée aquatique...

Les Journées européennes du patrimoine ont comptabilisé 17 000 visiteurs.

Le stage « C'est mon patrimoine ! » / Festival Ambiances Urbaines

(22-26 avril 2024)

À l'occasion du Festival Ambiances Urbaines, le service Patrimoine et le Programme de Réussite Éducative se sont associés pour proposer aux adolescents une semaine de stage autour du graffiti. En compagnie des artistes TETAL et REST4, **les jeunes étaient invités à laisser libre cours à leur créativité tout en étant sensibilisés au cadre urbain dans lequel leurs créations s'inscrivaient.** Cinq demi-journées ont ainsi permis à ces adolescents d'imaginer puis de réaliser une œuvre peinte à la bombe sur une planche de bois. **Ce projet a concerné 10 jeunes et a été soutenu par la DRAC PACA.**

Les rencontres MONUMENT YOGA

Tout au long de l'année, le service Patrimoine a ouvert les portes des sites et des monuments hyérois pour des pratiques de yoga proposées par deux professeurs de yoga. Le théâtre Alphonse Denis, le site archéologique d'Olbia, le château et la place de l'Oratoire, le fort du Pradeau et l'école Anatole France, ainsi que l'église anglicane ont accueilli **300 personnes venues mettre en harmonie le corps et l'esprit.**

La reconstruction de l'église All-Saints Church à Costebelle

En 2024, la Mission Patrimoine pour la sauvegarde du patrimoine en péril, déployée par la Fondation du Patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et La Française des Jeux, a accordé à la Ville d'Hyères une dotation exceptionnelle de 210 000 € pour la reconstruction de l'église All-Saints Church à Costebelle.

Une fois restaurée, l'église deviendra un lieu de vie et de culture, accueillant notamment des manifestations et événements.

La réhabilitation de la fontaine Godillot

Cette emblématique fontaine, qui représente un intérêt patrimonial et culturel, a eu droit à une cure de jouvence.

Les travaux faisaient suite à la constatation d'une dégradation des socles et des soubassements, ainsi qu'une corrosion avancée sur certaines pièces en fonte.

Le local technique souterrain a également bénéficié d'une restauration avec mise aux normes.

Les travaux ont été effectués d'août à décembre 2024.

La fontaine a ainsi retrouvé sa place sur son socle, au milieu du giratoire. **La mise en eau avec 64 jets, et en lumière avec des éclairages LED modernisés, sont programmés en début d'année 2025.**





Aménagement
du Carrefour giratoire
avenue Gambetta

LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE

La requalification de ce secteur de près de 3 hectares poursuit trois objectifs majeurs :

- **renforcer la place du piéton** par un élargissement des trottoirs,
- **végétaliser les avenues** et améliorer ainsi la qualité du cadre de vie en centre-ville,
- **poursuivre l'attractivité** du centre-ville et de ses commerces.

Les principaux travaux réalisés en 2024 :

■ **Poursuite de la requalification des avenues du centre-ville par phases.** De janvier à fin avril 2024 : aménagement du carrefour giratoire au croisement des avenues Gambetta, Lyautey et de la rue du Soldat Bellon. Élargissement des trottoirs, végétalisation, traitement du mobilier urbain et utilisation

de matériaux de surface qualitatifs.

■ **À partir d'octobre, traitement du dernier tronçon de l'avenue Gambetta** et de l'avenue des Îles d'Or.

■ **Démarrage des travaux de construction des halles gourmandes** avenue des Îles d'Or à partir de janvier 2024 pour une livraison mi-2025.

LA DÉMOUSTICATION

La ville d'Hyères est la seule commune de la Métropole **à disposer d'un service dédié à la démoustication**. La lutte anti-larvaire dans l'espace public est permanente : les secteurs propices au développement du moustique sont recensés, cartographiés, surveillés toute l'année, et traités le moment venu pour éviter une prolifération excessive. Les agents de démoustication effectuent quotidiennement des contrôles et traitements anti-larvaires dans les zones humides, **afin d'éviter une population supplémentaire de moustiques des marais**. Huit zones prioritaires de surveillance ont été identifiées sur Hyères.

406 Bornes Anti Moustiques sont installées sur le territoire communal, dans les zones les plus sensibles à la prolifération. Pour l'année 2024, on compte 2 800 000 captures de moustiques femelles sur l'ensemble du parc : chaque individu femelle génère environ 200 œufs sur sa durée de vie, on peut donc noter qu'une population supplémentaire de 560 millions de moustiques a été évitée.

Afin de limiter la prolifération des gîtes larvaires des moustiques, la commune a élaboré en interne un livret rappelant aux citoyens les bons gestes à effectuer pour supprimer les eaux stagnantes. Ce guide, accessible et téléchargeable sur le site internet de la ville, est également disponible dans chaque point d'accueil des bâtiments communaux.

Bilan 2019 / 2024 : 650 diagnostics effectués chez les particuliers, 2 000 plaintes traitées, 2 900 hectares de zones humides en traitement aérien (ULM), 2 100 hectares en surveillance journalière de février à novembre par les agents de l'équipe démoustication.

Pour l'année 2024 le bilan est de : 110 diagnostics, 600 plaintes traitées, 600 hectares de traitement aérien et la continuité des surveillances journalières.





LE PARCOURS DES ARTS

Parcours des Arts 2024, rue Franklin

Le centre ancien de Hyères est engagé depuis plusieurs années dans un vaste projet de requalification urbaine, valorisant son patrimoine architectural et historique. Ce processus de renouvellement urbain a permis la rénovation de nombreux immeubles et espaces publics, offrant aux habitants comme aux visiteurs la possibilité d'apprécier un cadre de vie d'une grande qualité.

La Ville d'Hyères a également entrepris une démarche ambitieuse qui a permis de franchir une nouvelle étape dans la redécouverte de son centre historique et des trésors qu'il abrite : **l'aménagement d'un Parcours des arts et du patrimoine.**

Avec un **nouvel atelier ouvert en 2024**, le **parcours des Arts comptabilise au total 59 boutiques** (38 locaux propriété de l'opération Cœurs de Ville et 21 locaux privés partenaires).



LES TRAVAUX ACCESSIBILITÉ 2024



Les travaux de mise en **accessibilité réalisés en 2024** sur le patrimoine bâti communal sont les suivants :

- École maternelle Godillot (travaux de signalétique),
- École des Îles d'Or (aménagement des locaux pour l'inspection académique - ex logement de fonction).

Les autres bâtiments recevant du public :

- Stade Berteau – salle Daviddi : pose d'une main courante sur la rampe PMR,

■ Piscine municipale : création d'une rampe et d'un sanitaire PMR au niveau de l'aire de pique-nique,

■ Gymnase des Rougières : rénovation complète du bâtiment avec mise en conformité totale en matière d'accessibilité,

■ Salle des fêtes du Val des Rougières : mise en conformité de l'accès et création d'un sanitaire PMR.



**TRANSITION
VERS UNE ÉCONOMIE
CIRCULAIRE**

FINALITÉ 5





LE « LAGUNAGE » À PORQUEROLLES

Situé au sud de l'île, à proximité immédiate de la station d'épuration de Porquerolles, l'aménagement dit de « lagunage » est particulièrement original, précurseur et respectueux de l'environnement.

Au début des années 1980, le Parc national de Port-Cros et la commune d'Hyères ont aménagé sur l'île de Porquerolles un système de lagunage permettant la réutilisation des eaux usées traitées.

Quatre décennies plus tard, cet aménagement s'avère être un outil précieux pour relever le défi lié à la raréfaction de la ressource en eau.

■ **100 000 m³** : C'est le volume d'eau potable consommé chaque année sur l'île de Porquerolles.

■ **1 mois** : C'est le temps que mettent les 50 000 m³ d'eaux épurées de la station

d'épuration pour transiter à travers les 3 lagunes (bassins d'eau interconnectés) avant d'alimenter le réseau d'irrigation ou bien de rejoindre le milieu naturel.

■ **10 000 m³** : c'est le volume d'eau provenant des lagunes qui irrigue les 17 hectares de vergers du Conservatoire botanique méditerranéen (oliviers, figuiers,...) avec une eau de qualité « B » non potable mais néanmoins de bonne qualité. Cependant la majeure partie des eaux lagunées rejoint la nappe phréatique, participant ainsi à la lutte contre l'intrusion du biseau salé.

■ **Un « booster » de biodiversité** : l'aménagement des lagunes a généré la création d'une vaste zone humide (1 ha) où des espèces d'oiseaux trouvent des conditions favorables à leur reproduction, des chauve-souris s'alimentent et des amphibiens accomplissent les différentes phases de leur cycle de vie...

■ **Un îlot de fraîcheur** : les lagunes constituent une entité paysagère singulière à l'échelle de l'île, très appréciée des promeneurs, notamment aux heures les plus chaudes de l'été.





L'ÉCOQUARTIER DE LA CRESTADE DEMI-LUNE

En signant la Charte Écoquartier en septembre 2016, **la Ville est entrée dans une démarche de labellisation pour créer le premier écoquartier sur son territoire au sein de la ZAC de la Crestade Demi-lune.** L'un des engagements de la Charte Écoquartier est de « *formaliser et mettre en œuvre un processus participatif de pilotage et une gouvernance élargie créant les conditions d'une mobilisation citoyenne* ».

Cette zone, située au niveau de l'échangeur de la Recense entre l'Hôpital d'Hyères, le Commissariat de Police et le Collège Jules Ferry, est destinée à accueillir un programme de constructions comprenant la **création d'environ 400 logements**, l'aménagement d'espaces de centralité destinés à accueillir des commerces et des services de proximi-

té, le tracé de nouvelles voies de circulation, y compris des cheminements doux.

La Ville a confié l'aménagement de la ZAC de la Crestade à la Société Publique Locale Méditerranée (SPLM). La SPLM a pris appui sur une maîtrise d'œuvre et un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé dans la démarche Écoquartier.

Le projet prend en compte le changement climatique, intègre les différentes composantes paysagères et offre une place plus importante aux usages, en créant des lieux de rencontre et d'échange. Il ambitionne de susciter, auprès des futurs habitants, de nouveaux usages. Aussi, la Ville a fait le choix de développer une approche vertueuse des ressources locales, en développant les circuits courts et en proposant :

- **des espaces de production maraîchère** via les jardins partagés et la recherche de pratiques agroécologiques et pédagogiques (jardin forêt, agroforesterie, permaculture),
- **des ateliers de cuisine** en partenariat avec le futur lycée hôtelier (actions hors les murs),
- **des actions de sensibilisation** à la lutte contre le gaspillage alimentaire et le compostage.

La question de l'animation de cet écoquartier reste centrale. **C'est pourquoi la Ville a saisi l'opportunité d'acquérir la villa dite « Ducros » afin d'y transférer l'actuelle maison de l'environnement rue Reyer.**

En 2021, suite à une présentation du projet devant deux commissions, le Ministère de la Transition Écologique **a décerné au projet le label Écoquartier « étape 2 ».**

L'année 2023 a été marquée par **la réalisation de la majeure partie des équipements publics** (voirie, pluvial, butte, espaces verts) et par l'avancement des constructions (immeubles collectifs et habitat individuel).

L'année 2024 a vu la quasi-finalisation du quartier sur le plan des constructions, l'aménagement d'une voie douce, ainsi que l'acquisition par la commune auprès de la SPLM des 5 000 m² de terrains ayant vocation à accueillir **les futurs jardins partagés.**

Lorsque le quartier sera achevé en 2025, **la Ville pourra se porter candidate au label « ÉcoQuartier livré ».**



CIRCUITS COURTS

Le marché paysan

Organisé par le Syndicat des producteurs **tous les mardis et samedis matin avenue Gambetta, ainsi que le jeudi matin d'avril à octobre place Clemenceau**, le marché paysan permet à une vingtaine de producteurs locaux de proposer une multitude de produits. On y trouve des fleurs, des œufs, des volailles, des légumes, des fruits de saison, du miel,...



Terres d'Hyères, le magasin de producteurs

Souhaitant valoriser la production locale, encourager les circuits courts et soutenir les producteurs, la Ville, en lien avec la Chambre d'Agriculture et en partenariat avec le Syndicat Agricole et Horticole d'Hyères, a mis **un local à disposition de l'association Terres d'Hyères**. Ouvert depuis juillet 2021 à l'entrée de la commune, le magasin propose **une vente directe avec un regroupement de 7 producteurs**.



Déchetterie, Route des Marais à Hyères

VALORISATION DES DÉCHETS

En 2023 (dernières données disponibles), sur Hyères **le service public a collecté 20 734 tonnes d'ordures ménagères**, acheminées à l'usine de valorisation énergétique du SITTOMAT pour y être incinérées, conduisant à la production d'électricité et de chauffage.

La collecte sélective, en porte à porte sur une partie du territoire et via les 358 colonnes d'apport volontaire, **a permis de détourner 4 462 tonnes de déchets recyclables** (verre, papiers, cartons, emballages plastiques) de la poubelle d'ordures ménagères. Ces déchets auront ainsi une deuxième vie après leur passage dans un centre de tri puis dans des filières de recyclage spécifiques.

Au niveau de la déchetterie située Route des Marais, **8 914 tonnes de déchets** ont été déposés par les différents usagers (administrés, professionnels et services techniques) et qui sont également destinés à être recyclés à travers des filières appropriées pour être réemployés ou réutilisés dans d'autres usages (compostage, électronique, ameublement, textile...).

Le ratio annuel de production de déchets ménagers sur la commune est ainsi de 614 kg par habitant pour 2023.

Le renforcement du tri sélectif sur la commune et les efforts entrepris en matière de prévention, notamment par le biais du compostage

ont engendré des résultats probants. En effet, on peut noter une **baisse significative de la production globale de déchets ménagers sur la commune de l'ordre de 14 % par rapport à 2022**. Cette tendance se retrouve naturellement dans le ratio de production, avec une inflexion de plus de 100 kg par habitant par rapport à l'année précédente.

Enfin on peut souligner que la réduction de la production des ordures ménagères ne s'est pas reportée en totalité sur les autres flux, puisque les déchets récupérés en déchetterie ont également diminué. Ces évolutions tendent à prouver que le programme de prévention est en cours d'appropriation par les administrés.





LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Face à l'ampleur et aux conséquences néfastes des dépôts sauvages, la Ville d'Hyères a mis en place **une solution de surveillance vidéo** développée par la société française VIZZIA.

Spécialement conçues pour la lutte contre les dépôts sauvages, ces caméras sont dotées de détecteurs intelligents permettant de constater en vidéo uniquement les infractions liées aux dépôts sauvages de déchets en un temps réduit, le visionnage des images ne prenant qu'une dizaine de

minutes par jour. La solution permet également de générer automatiquement les procédures pénales et administratives à l'encontre des pollueurs.

LES OBJECTIFS : améliorer le cadre de vie des habitants avec une réduction de plus de 80% des dépôts sauvages en seulement 6 mois sur un site équipé, **réduire les coûts de traitement** et de collecte des dépôts sauvages, qui ne sont plus supportés par l'ensemble des contribuables mais par les pollueurs identifiés.

La Ville d'Hyères s'est déjà **équipée de 3 caméras** qui pourront facilement être déplacées sur d'autres sites lorsque les premiers seront assainis. **Le dispositif est conforme aux réglementations relatives à la protection des données** et au respect de la vie privée dans l'espace public. Toutes les données personnelles sont floutées et seuls les agents habilités ont accès aux données originales.





Hôtel de Ville, avenue Joseph Clotis

LES ACTIONS MENÉES PAR LA COMMUNE EN INTERNE

La poursuite des achats responsables

Le service Achats de la collectivité a maintenu la gamme de produits verts :

- **certifiés FSC, PEFC** (issus de forêts gérées durablement),
- **NF Environnement** ou équivalent (plus respectueux de l'environnement),
- **limitant le recours à des solvants** organiques dangereux,
- **fabriqués à partir de matières renouvelables** ou recyclées,
- **comportant des composants biodégradables**,
- **rechargeables avec recharges disponibles** chez le fournisseur,
- **d'entretien écologiques pour les différents services** et les établissements scolaires.

Suite à l'évaluation du risque chimique réalisé en 2018 et consigné dans le document unique, un certain nombre de produits représentant un danger, soit pour les agents, soit pour l'environnement, ont été supprimés.

Concernant le nouveau marché des fournitures de bureau attribué à la Société Charlemagne, **sur 412 produits, 269 sont « verts », soit 65,3%**.

La déclaration des achats conformément à la loi « AGEC »

En 2024, pour la troisième fois, la commune a procédé à la déclaration de ses

achats responsables conformément aux obligations légales définies par **l'article 58 de la loi 2020-105 du 10 février 2020, dite loi « AGEC »**.

Cette loi définit 17 catégories de produits pour lesquels les acquisitions annuelles des collectivités territoriales doivent être **issues du réemploi ou de la réutilisation**, ou bien intégrer des matières recyclées, dans des proportions allant de 20 à 40%.

Les clauses environnementales dans les marchés publics

La définition du besoin inscrite dans le Code de la commande publique prévoit que la nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement d'une consultation, en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale.

En 2024, les clauses environnementales ont été intégrées dans la totalité des 37 marchés.

Les clauses sociales dans les marchés publics

La commune est engagée dans une démarche active avec la Maison de l'emploi TPM afin de prévoir des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics. Ces clauses ont pour effet d'imposer à l'entreprise titulaire de réaliser, parmi les heures

de travail prévues au marché, un nombre ou pourcentage d'heures d'insertion qui devront être réalisées par des personnes en parcours d'insertion. Chaque projet de marché doit ainsi être envoyé pour avis à la Maison de l'emploi TPM.

En 2024, les clauses sociales ont été intégrées dans les 22 marchés, dont 10 avec clauses d'insertions sociales (la Commune a d'ailleurs gagné un prix lors des Trophées de la Clause 2024 dans la catégorie « La Clause dans tous les segments d'Achats »).

Un événementiel vertueux

Dans le cadre des événements qu'elle organise, la commune a recours à des marchés publics dans différents domaines : prestations techniques, son-éclairage, sécurité, pyrotechnie...

Les critères environnementaux font toujours partie de l'évaluation des candidatures. **Ils portent sur plusieurs sujets ayant un impact environnemental** : le type de véhicule utilisé, la nature des équipements, les matériaux ayant une dimension durable, ainsi que les organisations labellisées.

Médiathèque : abandon du film plastique de protection pour certains documents

Sont concernés les bandes dessinées et les livres de poche de l'espace Adultes, certains livres souples de l'espace Jeunesse (albums, contes, premières lectures), les cd/dvd digipacks jeunesse, les partitions.





DÉMATÉRIALISATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Guichet unique pour les demandes d'urbanisme

Depuis le 7 février 2022, **un guichet numérique a été mis en place pour tout dépôt par voie électronique de dossier d'urbanisme**. Ce guichet permet de réaliser la saisine en ligne des demandes d'autorisation d'urbanisme auprès de la commune d'Hyères, conformément à l'article L423-3 du code de l'urbanisme.

L'utilisation de la téléprocédure est facultative et gratuite, mais tout dépôt électronique doit obligatoirement être fait via ce service. Le téléservice prend en charge l'ensemble des étapes de la procédure.

En 2024, 74 % des dossiers ont été déposés sous forme dématérialisée (75 % en 2023).

Archives numérisées

Les archives patrimoniales sont restaurées, numérisées et archivées par le service communal dédié afin de permettre leur conservation, valorisation et mise en ligne.

En 2024, 35 101 vues (page ou image) ont été numérisées en externe et en interne.

Parmi elles, les dossiers de permis de construire constituent la plus grande part, en effet la dernière tranche de numérisation des permis les plus anciens est terminée (1947 à 1967).

Aujourd'hui, ce sont plus de **5488 permis et autorisations de voirie** qui ont été numérisés, mis en ligne sur le site des archives municipales en intranet, et tenus à disposition des agents du service de l'urbanisme. Cette dématérialisation évite les reproductions sous forme de copies papier à répétitions ainsi qu'un stockage unique sur un serveur.

Par ailleurs, **10m³ d'archives papier ont été détruites en 2024 et revalorisées auprès d'entreprises spécialisées.**

Parapheur électronique

La commune a expérimenté le parapheur électronique en 2023. À ce jour cela concerne les ressources humaines, la commande publique, les finances, les bâtiments et le SIG.

La démarche se poursuit en 2024.

Dématérialisation des ordres de mission

Pour l'année 2024 il y a eu **1101 demandes d'ordre de missions en dématérialisation**, 7 en papier et 2 ordres de mission permanent.



STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

L'article 35 de la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France prévoit que les « communes de plus de 50 000 habitants définissent, au plus tard le 1^{er} janvier 2025, une stratégie numérique responsable qui indique notamment les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique et les mesures mises en place pour les atteindre ».

Le décret du 29 juillet 2022 relatif à l'élaboration d'une stratégie numérique responsable précise que les objectifs de celle-ci peuvent notamment porter sur :

- la commande publique locale et durable, dans une démarche de réemploi, de réparation et de lutte contre l'obsolescence,
- la gestion durable et de proximité du cycle de vie du matériel informatique,
- l'écoconception des sites et des services numériques,
- la mise en place d'une politique de sensibilisation au numérique responsable et

à la sécurité informatique à destination des élus et agents publics,

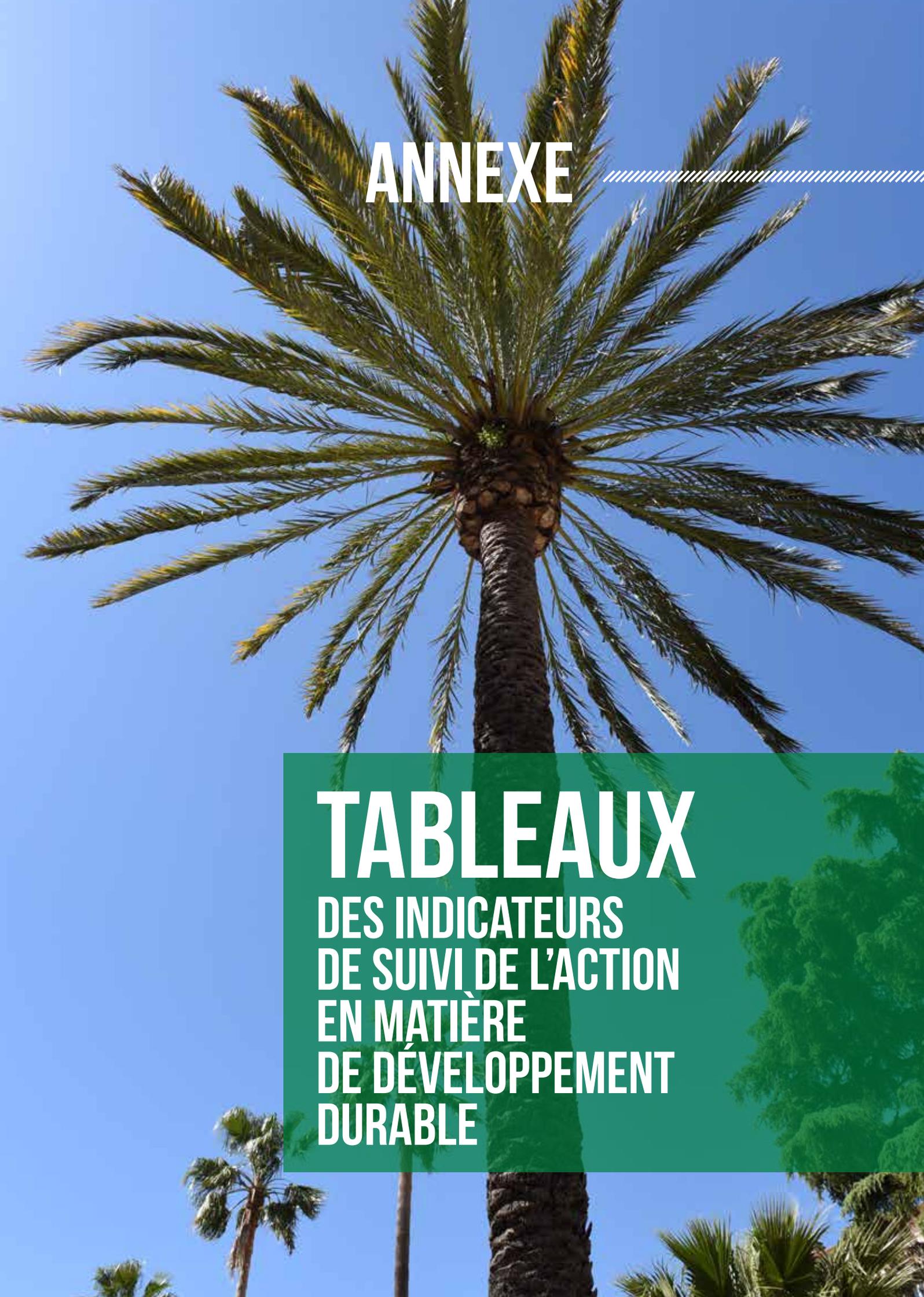
- la mise en place d'une démarche numérique responsable auprès de tous afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux du numérique et de l'inclusion numérique,
- la mise en place d'une démarche de territoire connecté et durable en lien avec une démarche d'ouverture et de valorisation des données.

Le service Infrastructures et Systèmes Numériques de la commune agit en ce sens :

- le nouveau marché d'acquisition de matériels informatiques prévoit l'acquisition de PC, Ordinateurs portables et écrans plats afin de répondre à la loi AGECE (Anti-Gaspillage Economie Circulaire).
- 28 ordinateurs ont été vendus en 2024
- les postes informatiques acquis sont du « tout en un » intégrés à l'écran, 5 fois moins consommateurs d'énergie que les matériels dissociés (tour + écran),

- les ordinateurs « métiers » sont reconditionnés à l'issue de la garantie et réintégrés dans le parc des écoles,
- les imprimantes sont systématiquement partagées avec suppression des unités individuelles,
- de nombreuses applications sont développées en interne plutôt que d'externaliser la prestation,
- les interventions se déroulent prioritairement à distance afin d'éviter les déplacements physiques,
- de nombreux documents et tutoriels sont mis en ligne pour les agents municipaux,
- des aménagements d'espaces de visioconférences sont mis en place dans plusieurs salles municipales, permettant des économies de déplacements de personnels et des gains de temps,
- une assistance aux usagers en difficulté est proposée via l'espace France services et la Médiathèque.





ANNEXE //

**TABLEAUX
DES INDICATEURS
DE SUIVI DE L'ACTION
EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

FINALITÉ 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Indicateurs clés	Unité	2020	2021	2022	2023	2024
Distance parcourue annuellement par les véhicules municipaux MTPM / Commune	km	2 689 425	1 804 703	1 619 710 (ville)	1 233 966 (ville)	1 574 691 (ville)
Nombre de véhicules électriques (2, 3 ou 4 roues)	nb	20	40	47	60	65
Part de véhicules « basses émissions »	%	20/200 soit 10%	40/212 soit 18,9%	47/201 soit 23,4%	60/193 soit 31,1 %	65/194 soit 33,51 %
Nombre de points lumineux	nb	10 007	10 024	9 032	9 079	9 064
Consommation électrique de l'éclairage public	MWh	4 180	4 365	4 249	3 966	3 206
Consommation électrique des bâtiments municipaux	KWh	6 139	6 453	7 572	4 626 (sans P1 élec non dispo)	5 212
Surface panneaux solaires	M ²	62	62	62	1 076	1 138
Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie des bâtiments municipaux	%	73,7	100	100	100 (les marchés de fourniture sont passés à 100 % avec de l'énergie verte)	100 (les marchés de fourniture sont passés à 100 % avec de l'énergie verte)
Kilomètres de Pistes Cyclables	Km	-	32	33	36	38
Passagers du Petit Train de la Presqu'île	nb	-	4 000	13 500	35 100	39 000



FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Indicateurs clés	Unité	2020	2021	2022	2023	2024
Consommation d'eau des bâtiments municipaux	m ³	97 080	53 575	120 633	168 822	108 664
Consommation de pesticides chimiques dans les espaces verts	kg	0	0	0	0	0
Consommation d'insecticide biocontrôle pour la production horticole de La Riperte	litres	0,9	0,042 l 5,750 kg	0	2,06 l 2,00 kg	0,126 l
Consommation de bio herbicides dans les espaces verts	litres	0	0	1,2	0	0
Consommation d'insecticide Biocontrôle SERENISIM (BEAUVERIA champignon) lutte charançons rouges des palmiers	kg	-	1 ^{re} année d'application 146	522	573	542
Consommation d'insecticide Biocontrôle OSTRINIL (BEAUVERIA micros organismes vivants champignon) lutte papillon paysandisia des palmiers	kg	36	120	3	201	117
Consommation d'insecticide Biocontrôle Nématodess (Steinerm caropocapsaevs microscopique) lutte papillon paysandisia et charançon rouge des palmiers	Boite de 10 sachets de 250 millions d'individus	/	/	/	6	0
Consommation d'insecticide Biocontrôle Spruzit. Lutte contre les pucerons, acariens, aleurodes, cicadelles des arbres d'ornements	Litres	/	/	0	0,800	1,4
Consommation de désherbants chimiques dans les espaces verts	Litres	0	1,5	0	0	0
Part de produits certifiés bio dans la restauration scolaire	%	20	20	20	20	24,9
Nombre de visites naturalistes organisées par l'Office du Tourisme	Nb	-	116	151	218	228

FINALITÉ 3 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

Indicateurs clés	Unité	2020	2021	2022	2023	2024
Permanences de nos partenaires au sein de l'Espace Emploi	Nb	75	90	417	454	439
Nombre d'emplois pourvus au forum emploi annuel	Nb	-	-	732	860	800
Nombre de jeunes ayant participé aux activités de l'Espace Jeunesse	Nb	-	-	208	300	240
Nombre de jeunes actifs dans le dispositif Pass Junior	Nb	-	-	112	166	180
Logements locatifs sociaux	Nb	3 963	4 123	4 347	4 438	4 450
	%	13,2	14,4	15,6	15,9	(*)
Jeunes accueillis en stage au sein des services municipaux	Nb	134	136	117	131	158
Services civiques mis en place	Nb	8	10	10	6	8
Agents municipaux handicapés	%	10,12	8,56	8,99	9,91	10,42
Personnes renseignées au Point justice	Nb	3 040	2 186	2 321	3 287	4 342
Personnes renseignées à France Services	Nb	-	-	Sur 6 mois : 1 629	3 116	3 085

*Les données relatives aux résidences principales ne sont pas disponibles à la date de publication du rapport.



FINALITÉ 4 : L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Indicateurs clés	Unité	2020	2021	2022	2023	2024
Agents ayant bénéficiés d'une formation	%	48	57	56	59	86
Nombre de lecteurs actifs de la médiathèque	Nb	6 778	6 895	7 124	7 467	7 722
Personnes adhérentes au Pass senior	Nb	424	381	433	373	441
Participants aux visites Historico Prestissimo	Nb	225	328	211	234	124
Nombre de Visiteurs du Musée de la Banque	Nb	/	/	28 447	25 514	44 348

FINALITÉ 5 : TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Indicateurs clés	Unité	2020	2021	2022	2023	2024
Consommation de papier par les services municipaux	NB de feuilles A4	2 003 000	2 570 500	2 157 500	1 883 000	1 575 000
Papiers mis sur le marché (soumis à l'éco-contribution Ecofolio)	Tonnes	11	25	20	20,1	21







Rédaction :
Service Développement durable

Conception-réalisation :
Service Communication



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS